

Dossier de diagnostics techniques

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition



Référence **AMIDEMOL-E1969195-2301** 28 avril 2025

Bien	Autre
Adresse	Aéroport Marseille Provence 13700 MARIIGNANE
Propriétaire	MINISTERE DES ARMEES — SDMN BMT DAC 189 Route des Trois Lucs à la Valentin 13011 MARSEILLE
Demandeur	MINISTERE DES ARMEES — SDMN BMT DAC 189 Route des Trois Lucs à la Valentin 13011 MARSEILLE

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Visité le 04/04/2025 par AUGUSTIN CAILLOT

Ce rapport original ne peut être reproduit sans notre autorisation et ne peut être utilisé de façon partielle.



Sommaire

Sommaire	2
Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition	3
A. Informations générales	3
B. Cachet du diagnostiqueur	3
C. Programme de repérage	3
D. Conclusion(s)	5
E. Conditions de réalisation du repérage	6
F. Rapports précédents	7
G. Résultats détaillés du repérage	7
H. Déroulement du repérage	10
I. Éléments d'information	10
Annexe 1. Fiches d'identification et de cotation	11
Annexe 2. Croquis	21
Annexe 3. PV d'analyses	25
Annexe 4. Recommandations générales de sécurité	49
Annexe 5. Certificat de qualification	51
Annexe 6. Attestations d'assurance et sur l'honneur	52
Annexe 7. Autres documents	60

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition

R. 1334-14, R. 1334-19, R. 1334-22, R. 1334-29-6 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ; Arrêté du 26 juin 2013 relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage

Norme NF X 46-020 d'août 2017

A Informations générales

A.1 Désignation du bâtiment

Type de bien	Autre
Nom	BAT C2
Adresse	Aéroport Marseille Provence 13700 MARIIGNANE
Propriété de	MINISTERE DES ARMEES — SDMN BMT DAC 189 Route des Trois Lucs à la Valentin 13011 MARSEILLE

A.2 Désignation du donneur d'ordre

Nom	MINISTERE DES ARMEES — SDMN BMT DAC
Adresse	189 Route des Trois Lucs à la Valentin 13011 MARSEILLE
Qualité	

A.3 Exécution de la mission

Rapport n°	AMIDEMOL-E1969195-2301
Repérage réalisé le	04/04/2025
Par	AUGUSTIN CAILLOT
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par	WE-CERT 9 rue de Saintignon - 57100 THIONVILLE
Numéro de certification de validation	C2021-SE07-022
Date d'obtention	26 août 2021
Date d'émission du rapport	28 avril 2025
Laboratoire d'analyses	DEKRA PRELEVEMENTS & ANALYSES PACA
Numéro d'accréditation du laboratoire	1-6697
Adresse du laboratoire	24 Boulevard de la Bougie 13014 MARSEILLE
Organisme d'assurance professionnelle	SMA BTP – 8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15
Numéro de contrat d'assurance et date de validité	H98143W 7352000/2 148140 du 01/01/2025 au 31/12/2025

B Cachet du diagnostiqueur

Signature et Cachet de l'entreprise

DEKRA Industrial SAS
19 rue Stuart Mill, PA Limoges Sud Orange, BP 308 - 87008 LIMOGES Cedex 1
S.A.S. au Capital Social de 8 628 320 € - SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES - NAF7120B - www.dekra-industrial.fr - TVA FR 44 433 250 834

Date d'établissement du rapport :

Fait à MARSEILLE le 28/04/2025
Nom du diagnostiqueur : AUGUSTIN CAILLOT

C Programme de repérage

La mission porte sur le repérage de l'amiante d'après la liste C de matériaux figurant en annexe 13-9 du code de la santé publique.

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste C de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste C mentionnée à l'article R. 1334-22

Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
1. Toiture et étanchéité	
Plaques ondulées. Ardoises. Éléments ponctuels. Revêtements bitumineux d'étanchéité. Accessoires de toitures.	Plaques en fibres-ciment. Ardoises composite, ardoises en fibres-ciment. Conduits de cheminée, conduits de ventilation... Bardeaux d'asphalte ou bitume (« shingle »), pare-vapeur, revêtements et colles. Rivets, faitages, closoirs...
2. Façades	
Panneaux-sandwichs. Bardages. Appuis de fenêtres.	Plaques, joints d'assemblage, tresses... Plaques et « bacs » en fibres-ciment, ardoises en fibres-ciment, isolants sous bardage. Éléments en fibres-ciment.
3. Parois verticales intérieures et enduits	
Murs et cloisons. Poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons légères ou préfabriquées. Gaines et coffres verticaux. Portes coupe-feu, portes pare-flammes.	Flocages, enduits projetés, revêtements durs (plaques planes en fibres-ciment), joints de dilatation. Flocages, enduits projetés, joints de dilatation, entourage de poteaux (carton, fibres-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), peintures intumescents, panneaux de cloisons, jonction entre panneaux préfabriqués et pieds/ têtes de cloisons : tresse, carton, fibres-ciment. Flocage, enduits projetés ou lissés ou talochés ayant une fonction coupe-feu, panneaux. Vantaux et joints.
4. Plafonds et faux plafonds	
Plafonds. Poutres et charpentes (périphériques et intérieures). Interfaces entre structures. Gaines et coffres horizontaux. Faux plafonds.	Flocages, enduits projetés, panneaux collés ou vissés, coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite). Flocages, enduits projetés, peintures intumescents. Rebouchage de trémies, jonctions avec la façade, calfeutrements, joints de dilatation. Flocages, enduits projetés, panneaux, jonction entre panneaux. Panneaux et plaques.
5. Revêtements de sol et de murs	
Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement). Revêtement de murs	Dalles plastiques, colles bitumineuses, les plastiques avec sous-couche, chapemaigre, calfeutrement des passages de conduits, revêtement bitumineux des fondations. Sous-couches des tissus muraux, revêtements durs (plaques menuiserie, fibres-ciment), colles des carrelages.
6. Conduits, canalisations et équipements	
Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides). Conduits de vapeur, fumée, échappement. Clapets/ volets coupe-feu. Vide-ordures.	Calorifugeage, enveloppe de calorifuge, conduits en fibres-ciment. Conduit en fibres-ciment, joints entre éléments, mastics, tresses, manchons. Clapet, volet, rebouchage. Conduit en fibres-ciment.
7. Ascenseurs et monte-charge	
Portes palières. Trémie, machinerie.	Portes et cloisons palières. Flocage, bourre, mur/ plancher, joint mousse.
8. Equipements divers	
Chaudières, tuyauteries, étuves, groupes électrogènes, convecteurs et radiateurs, aérothermes...	Bourres, tresses, joints, calorifugeages, peinture anticondensation, plaques isolantes (internes et externes), tissu amiante.
9. Installations industrielles	
Fours, étuves, tuyauteries...	Bourre, tresses, joints, calorifugeages, peinture anticondensation, plaques isolantes, tissu amiante, freins et embrayages.
10. Coffrages perdus	

Coffrages et fonds de coffrages perdus.	Éléments en fibres-ciment.
---	----------------------------

D Conclusion(s)

⚠ Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Localisation	Élément	Matériaux ou produits	Critère de décision	Photo	Estimation quantité
Extérieur	Conduit 1	Conduits d'eaux pluviales Fibre ciment	Résultat d'analyse		18 ml
Extérieur	Conduit 2	Conduits d'eaux pluviales Fibre ciment	Résultat d'analyse		18 ml
Extérieur	Conduit 3	Conduits d'eaux pluviales Fibre ciment	Résultat d'analyse		18 ml
Extérieur	Conduit 4	Conduits d'eaux pluviales Fibre ciment	Résultat d'analyse		18 ml
Extérieur	Conduit 5	Conduits d'eaux pluviales Fibre ciment	Résultat d'analyse		18 ml
Extérieur	Conduit 6	Conduits d'eaux pluviales Fibre ciment	Résultat d'analyse		18 ml
Extérieur	Conduit 7	Conduits d'eaux pluviales Fibre ciment	Résultat d'analyse		15 ml
Extérieur	Conduit 8	Conduits d'eaux pluviales Fibre ciment	Résultat d'analyse		15 ml
Extérieur	Conduit 9	Conduits d'eaux pluviales Fibre ciment	Résultat d'analyse		15 ml
Extérieur	Conduit 10	Conduits d'eaux pluviales Fibre ciment	Résultat d'analyse		15 ml
Extérieur	Conduit 11	Conduits d'eaux pluviales Fibre ciment	Résultat d'analyse		15 ml
Extérieur	Conduit 12	Conduits d'eaux pluviales Fibre ciment	Résultat d'analyse		15 ml
Extérieur	Egouts	Plaques fibre ciment	Résultat d'analyse		1 m²
Extérieur	Toiture	Plaques en fibre-ciment (y compris plaques "sous tuiles")	Résultat d'analyse		1500 m²
Extérieur	Conduit horizontale	Conduits d'eaux pluviales Fibre ciment	Résultat d'analyse		30 ml

Extérieur	Conduit Verticale	Conduits d'eaux pluviales	Résultat d'analyse		4 ml
Extérieur	Gouttière 1	Conduits d'eaux pluviales	Résultat d'analyse		30 ml
Extérieur	Gouttière 2	Conduits d'eaux pluviales	Résultat d'analyse		30 ml
RDC > Hangar	Plafond	Plaques en fibre-ciment (y compris plaques "sous tuiles")	Résultat d'analyse		

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

E Conditions de réalisation du repérage

Le repérage amiante avant démolition, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre C.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec l'immeuble à démolir.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Le donneur d'ordre est tenu :

- de fournir les moyens d'accès nécessaires à mettre en oeuvre pour accéder à certains matériaux (escabeau, échelle, échafaudage, plate-forme élévatrice de personnes...) et d'en définir les conditions d'utilisation.
- de procéder aux démontages nécessitant des outillages et/ou aux investigations approfondies destructives demandées par l'opérateur de repérage.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Procédures de quantification de matériaux contenant de l'amiante :

Le mesurage permettant la quantification des matériaux et produits contenant de l'amiante, issu de l'obligation réglementaire de l'arrêté du 16 juillet 2019, n'est réalisé que sur les parties visibles et accessibles lors du repérage. Il est estimatif et ne préjuge pas des parties masquées dans les éléments structurels du bâtiment. La quantification sera indiquée en surface, en mètre linéaire ou en unité.

Date du repérage : 09/03/2023

Liste des écarts, adjonctions ou suppressions d'information de la norme :

Dans un souci de ne pas alourdir le rapport et d'en faciliter sa compréhension et sa lecture, l'accréditation COFRAC du laboratoire ayant réalisé l'analyse de nos prélèvements et son annexe technique ne sont pas annexés au présent rapport. Ces documents sont consultables et transmis sur demande auprès de votre interlocuteur en agence.

Informations sur les prélèvements :

A - Motifs qui ont pu conduire à réduire ou augmenter le nombre de prélèvements tel qu'indiqué en Annexe 1 de la norme NFX 46-020 pour chacun des matériaux et produits repérés :

Néant

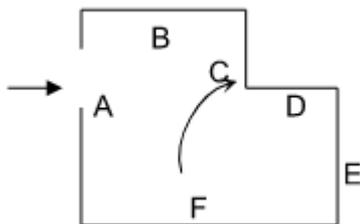
B - Informations sur toutes les conditions existantes susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des sondages (environnement du matériau, contamination éventuelle,...) :

Néant

C - Informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle...) :

Néant

Sens du repérage pour évaluer un local :



F Rapports précédents

Date	Référence	Titre	Société	Opérateur de repérage	Conclusion
08/06/2022	D9045041-2201	Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux	DEKRA	JEAN DAVID VIANY	Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

G Résultats détaillés du repérage

Liste des locaux visités/non visités et justification

Nom	Etage	Visité	Justification
Extérieur		Oui	
Local 1	RDC	Oui	
Local 2	RDC	Oui	
Local 3	RDC	Oui	
Hangar	RDC	Oui	
Local 4	RDC	Oui	
Local 5	RDC	Oui	



Extérieur		Oui	
-----------	--	-----	--

Description des revêtements en place au jour de la visite

Localisation	Élément	Matériaux ou produits
RDC > Hangar	Tous les murs	Brut
RDC > Hangar	Tous les murs	Mortier de scellement
RDC > Hangar	Tous les murs	Parpaing
RDC > Hangar	Poutre métallique	Métal
RDC > Hangar	Poutre métallique	Peinture
RDC > Local 1	Tous les murs	Béton
RDC > Local 1	Sol	Béton
RDC > Local 1	Plafond	Plaque fibre de verre
RDC > Local 2	Tous les murs	Béton
RDC > Local 2	Sol	Béton
RDC > Local 2	Plafond	Plaque fibre de verre
RDC > Local 3	Tous les murs	Béton
RDC > Local 3	Sol	Béton
RDC > Local 3	Plafond	Plaque fibre de verre
RDC > Local 3	Porte	PVC
RDC > Local 3	Porte	Peinture
RDC > Local 4	Plafond	Bois

La liste des matériaux ou produits contenant de l’amiante, sur décision de l’opérateur

Aucun

La liste des matériaux ou produits contenant de l’amiante, après analyse

Localisation	Élément	Matériaux ou produits	Réf. Prél.	Estimation quantité
Extérieur	Conduit 1	Conduits d'eaux pluviales Fibre ciment	P020	18 ml
Extérieur	Conduit 2	Conduits d'eaux pluviales Fibre ciment	(ZPSO) P020	18 ml
Extérieur	Conduit 3	Conduits d'eaux pluviales Fibre ciment	(ZPSO) P020	18 ml
Extérieur	Conduit 4	Conduits d'eaux pluviales Fibre ciment	(ZPSO) P020	18 ml
Extérieur	Conduit 5	Conduits d'eaux pluviales Fibre ciment	(ZPSO) P020	18 ml
Extérieur	Conduit 6	Conduits d'eaux pluviales Fibre ciment	(ZPSO) P020	18 ml
Extérieur	Conduit 7	Conduits d'eaux pluviales Fibre ciment	(ZPSO) P020	15 ml
Extérieur	Conduit 8	Conduits d'eaux pluviales Fibre ciment	(ZPSO) P020	15 ml
Extérieur	Conduit 9	Conduits d'eaux pluviales Fibre ciment	(ZPSO) P020	15 ml
Extérieur	Conduit 10	Conduits d'eaux pluviales Fibre ciment	(ZPSO) P020	15 ml
Extérieur	Conduit 11	Conduits d'eaux pluviales Fibre ciment	(ZPSO) P020	15 ml
Extérieur	Conduit 12	Conduits d'eaux pluviales Fibre ciment	(ZPSO) P020	15 ml



Extérieur	Egouts	Plaques fibre ciment	P021	1 m ²
Extérieur	Toiture	Plaques en fibre-ciment (y compris plaques "sous tuiles")	P022	1500 m ²
Extérieur	Conduit horizontale	Conduits d'eaux pluviales Fibre ciment	P023	30 ml
Extérieur	Conduit Verticale	Conduits d'eaux pluviales	(ZPSO) P023	4 ml
Extérieur	Gouttière 1	Conduits d'eaux pluviales	(ZPSO) P020	30 ml
Extérieur	Gouttière 2	Conduits d'eaux pluviales	(ZPSO) P020	30 ml
RDC > Hangar	Plafond	Plaques en fibre-ciment (y compris plaques "sous tuiles")	(ZPSO) P022	

ZPSO: Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage

La liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas

Localisation	Élément	Matériaux ou produits	Critère de décision	Réf. Prél.
Extérieur	Façades	Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés)	Résultat d'analyse	P018, P019
RDC > Hangar	Tous les murs	Mortier de scellement	Résultat d'analyse	P002
RDC > Hangar	Sol	Sols coulés à base ciment (terrazolith, etc.)	Résultat d'analyse	P001
RDC > Hangar	Poutre métallique	Peinture	Résultat d'analyse	P003
RDC > Hangar	Débris fibro	Plaques en fibre-ciment (y compris plaques "sous tuiles")	Résultat d'analyse	P004
RDC > Hangar	Mur faïence	Colles et joints de carrelage ou de faïence	Résultat d'analyse	P005
RDC > Hangar	Sol carrelage	Colles et joints de carrelage	Résultat d'analyse	P006
RDC > Hangar	Fenêtres	Joints de mastic de vitrage	Résultat d'analyse	P017
RDC > Hangar	Conduit	Joints	Résultat d'analyse	P024
RDC > Local 4	Mur enduit	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse	P010
RDC > Local 4	Sol	Colles et joints de carrelage	Résultat d'analyse	P007
RDC > Local 4	Plinthes	Colles et joints de carrelage ou de faïence	Résultat d'analyse	P008
RDC > Local 4	Mur Faïence	Colles et joints de carrelage ou de faïence	Résultat d'analyse	P009
RDC > Local 4	Faux plafond	Plaques	Résultat d'analyse	P011
RDC > Local 5	Tous les murs	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse (ZPSO)	(ZPSO) P010
RDC > Local 5	Sol	Colles et joints de carrelage	Résultat d'analyse	P012
RDC > Local 5	Plafond	Bandes calicot	Résultat d'analyse	P016
RDC > Local 5	Plinthes	Colles et joints de carrelage ou de faïence	Résultat d'analyse	P013

RDC > Local 5	Mur Faïence	Colles et joints de carrelage ou de faïence	Résultat d'analyse	P014
RDC > Local 5	Mur faïence Toilette	Colles et joints de carrelage ou de faïence	Résultat d'analyse	P015

ZPSO: Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage

Liste des matériaux ou produits qui par nature ne contiennent pas d'amiante

Aucun

H Déroulement du repérage

Éléments complémentaires au repérage

Présence de mobilier ou d'activité pendant le repérage ?	<input checked="" type="checkbox"/>
Les plans du bâtiment ont-ils été fournis ?	<input checked="" type="checkbox"/>
Le programme précis des travaux a-t-il été transmis ?	<input checked="" type="checkbox"/>
D'autres documents ont-ils été remis ?	<input type="checkbox"/>
<p>Commentaire Le rapport de repérage ne tient pas compte des éventuelles parties enterrées (fondations, Remontées d'étanchéité et canalisations...). Seul les matériaux présents dans ce rapport ont été analysés. Un diagnostic sur la toiture a déjà été réalisé l'année dernière : rapport D9045041-2201. Ce rapport confirme la présence d'amiante sur les plaques en fibre ciment (rapport en annexe). Les plaques fibro-ciments peuvent contaminées les autres matériaux en contact comme les plaques en fibre de verre...</p>	

I Éléments d'information

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

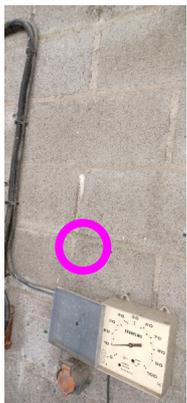
Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

ANNEXE 1 **Fiches d'identification et de cotation**

Prélèvement	P001
Pièce	RDC - Hangar
Localisation	Sol
Matériaux	Sols coulés à base ciment (terrazolith, etc.)
Date	28 avril 2025
Résultat	Absence d'amiante
Commentaire	



Prélèvement	P002
Pièce	RDC - Hangar
Localisation	Tous les murs
Matériaux	Mortier de scellement
Date	28 avril 2025
Résultat	Absence d'amiante
Commentaire	



Prélèvement	P003
Pièce	RDC - Hangar
Localisation	Poutre métallique
Matériaux	Peinture
Date	28 avril 2025
Résultat	Absence d'amiante
Commentaire	



Prélèvement	P004
Pièce	RDC - Hangar
Localisation	Débris fibro
Matériaux	Plaques en fibre-ciment (y compris plaques "sous tuiles")
Date	28 avril 2025
Résultat	Absence d'amiante
Commentaire	



Prélèvement	P005	
Pièce	RDC - Hangar	
Localisation	Mur faïence	
Matériaux	Colles et joints de carrelage ou de faïence	
Date	28 avril 2025	
Résultat	Absence d'amiante	
Commentaire		

Prélèvement	P006	
Pièce	RDC - Hangar	
Localisation	Sol carrelage	
Matériaux	Colles et joints de carrelage	
Date	28 avril 2025	
Résultat	Absence d'amiante	
Commentaire		

Prélèvement	P007	
Pièce	RDC - Local 4	
Localisation	Sol	
Matériaux	Colles et joints de carrelage	
Date	28 avril 2025	
Résultat	Absence d'amiante	
Commentaire		

Prélèvement	P008	
Pièce	RDC - Local 4	
Localisation	Plinthes	
Matériaux	Colles et joints de carrelage ou de faïence	
Date	28 avril 2025	
Résultat	Absence d'amiante	
Commentaire		

Prélèvement	P009	
Pièce	RDC - Local 4	
Localisation	Mur Faïence	
Matériaux	Colles et joints de carrelage ou de faïence	
Date	28 avril 2025	
Résultat	Absence d'amiante	
Commentaire		

Prélèvement	P010	
Pièce	RDC - Local 4	
Localisation	Mur enduit	
Matériaux	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	
Date	28 avril 2025	
Résultat	Absence d'amiante	
Commentaire		

Prélèvement	P011	
Pièce	RDC - Local 4	
Localisation	Faux plafond	
Matériaux	Plaques	
Date	28 avril 2025	
Résultat	Absence d'amiante	
Commentaire		

Prélèvement	P012	
Pièce	RDC - Local 5	
Localisation	Sol	
Matériaux	Colles et joints de carrelage	
Date	28 avril 2025	
Résultat	Absence d'amiante	
Commentaire		

Prélèvement	P013
Pièce	RDC - Local 5
Localisation	Plinthes
Matériaux	Colles et joints de carrelage ou de faïence
Date	28 avril 2025
Résultat	Absence d'amiante
Commentaire	



Prélèvement	P014
Pièce	RDC - Local 5
Localisation	Mur Faïence
Matériaux	Colles et joints de carrelage ou de faïence
Date	28 avril 2025
Résultat	Absence d'amiante
Commentaire	



Prélèvement	P015
Pièce	RDC - Local 5
Localisation	Mur faïence Toilette
Matériaux	Colles et joints de carrelage ou de faïence
Date	28 avril 2025
Résultat	Absence d'amiante
Commentaire	



Prélèvement	P016
Pièce	RDC - Local 5
Localisation	Plafond
Matériaux	Bandes calicot
Date	28 avril 2025
Résultat	Absence d'amiante
Commentaire	



Prélèvement	P017	
Pièce	RDC - Hangar	
Localisation	Fenêtres	
Matériaux	Joints de mastic de vitrage	
Date	28 avril 2025	
Résultat	Absence d'amiante	
Commentaire		

Prélèvement	P018	
Pièce	Extérieur	
Localisation	Façades	
Matériaux	Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés)	
Date	28 avril 2025	
Résultat	Absence d'amiante	
Commentaire		

Prélèvement	P019	
Pièce	Extérieur	
Localisation	Façades	
Matériaux	Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés)	
Date	28 avril 2025	
Résultat	Absence d'amiante	
Commentaire		

Prélèvement	P020	
Pièce	Extérieur	
Localisation	Conduit 1	
Matériaux	Conduits d'eaux pluviales Fibre ciment	
Date	28 avril 2025	
Résultat	Présence d'amiante	
Commentaire		

Prélèvement	P021
Pièce	Extérieur
Localisation	Egouts
Matériaux	Plaques fibre ciment
Date	28 avril 2025
Résultat	Présence d'amiante
Commentaire	



Prélèvement	P023
Pièce	Extérieur
Localisation	Conduit horizontale
Matériaux	Conduits d'eaux pluviales Fibre ciment
Date	28 avril 2025
Résultat	Présence d'amiante
Commentaire	



Prélèvement	P024
Pièce	RDC - Hangar
Localisation	Conduit
Matériaux	Joints
Date	4 avril 2025
Résultat	Absence d'amiante
Commentaire	



Prélèvement	P022
Pièce	Extérieur
Localisation	Toiture
Matériaux	Plaques en fibre-ciment (y compris plaques "sous tuiles")
Date	28 avril 2025
Résultat	Présence d'amiante
Commentaire	





ZPSO P022

Pièce RDC - Hangar
Localisation Plafond
Matériaux Plaques en fibre-ciment (y compris plaques "sous tuiles")
Date 28 avril 2025
Résultat Présence d'amiante

ZPSO P010

Pièce RDC - Local 5
Localisation Tous les murs
Matériaux
Date 28 avril 2025
Résultat Absence d'amiante

ZPSO P020

Pièce Extérieur
Localisation Conduit 2
Matériaux Conduits d'eaux pluviales Fibre ciment
Date 28 avril 2025
Résultat Présence d'amiante

ZPSO P020

Pièce Extérieur
Localisation Conduit 3
Matériaux Conduits d'eaux pluviales Fibre ciment
Date 28 avril 2025
Résultat Présence d'amiante

ZPSO P020

Pièce Extérieur
Localisation Conduit 4
Matériaux Conduits d'eaux pluviales Fibre ciment
Date 28 avril 2025
Résultat Présence d'amiante



ZPSO P020

Pièce Extérieur

Localisation Conduit 5

Matériaux Conduits d'eaux pluviales Fibre ciment

Date 28 avril 2025

Résultat Présence d'amiante

ZPSO P020

Pièce Extérieur

Localisation Conduit 6

Matériaux Conduits d'eaux pluviales Fibre ciment

Date 28 avril 2025

Résultat Présence d'amiante

ZPSO P020

Pièce Extérieur

Localisation Conduit 7

Matériaux Conduits d'eaux pluviales Fibre ciment

Date 28 avril 2025

Résultat Présence d'amiante

ZPSO P020

Pièce Extérieur

Localisation Conduit 8

Matériaux Conduits d'eaux pluviales Fibre ciment

Date 28 avril 2025

Résultat Présence d'amiante

ZPSO P020

Pièce Extérieur

Localisation Conduit 9

Matériaux Conduits d'eaux pluviales Fibre ciment

Date 28 avril 2025

Résultat Présence d'amiante

ZPSO P020	
Pièce	Extérieur
Localisation	Conduit 10
Matériaux	Conduits d'eaux pluviales Fibre ciment
Date	28 avril 2025
Résultat	Présence d'amiante

ZPSO P020	
Pièce	Extérieur
Localisation	Conduit 11
Matériaux	Conduits d'eaux pluviales Fibre ciment
Date	28 avril 2025
Résultat	Présence d'amiante

ZPSO P020	
Pièce	Extérieur
Localisation	Conduit 12
Matériaux	Conduits d'eaux pluviales Fibre ciment
Date	28 avril 2025
Résultat	Présence d'amiante

ZPSO P023	
Pièce	Extérieur
Localisation	Conduit Verticale
Matériaux	Conduits d'eaux pluviales
Date	28 avril 2025
Résultat	Présence d'amiante



ZPSO P020	
Pièce	Extérieur
Localisation	Gouttière 1
Matériaux	
Date	28 avril 2025
Résultat	Présence d'amiante





ZPSO P020

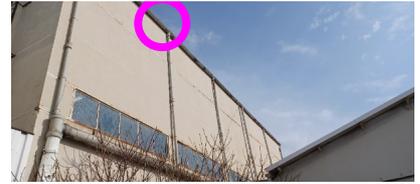
Pièce Extérieur

Localisation Gouttière 2

Matériaux Conduits d'eaux pluviales

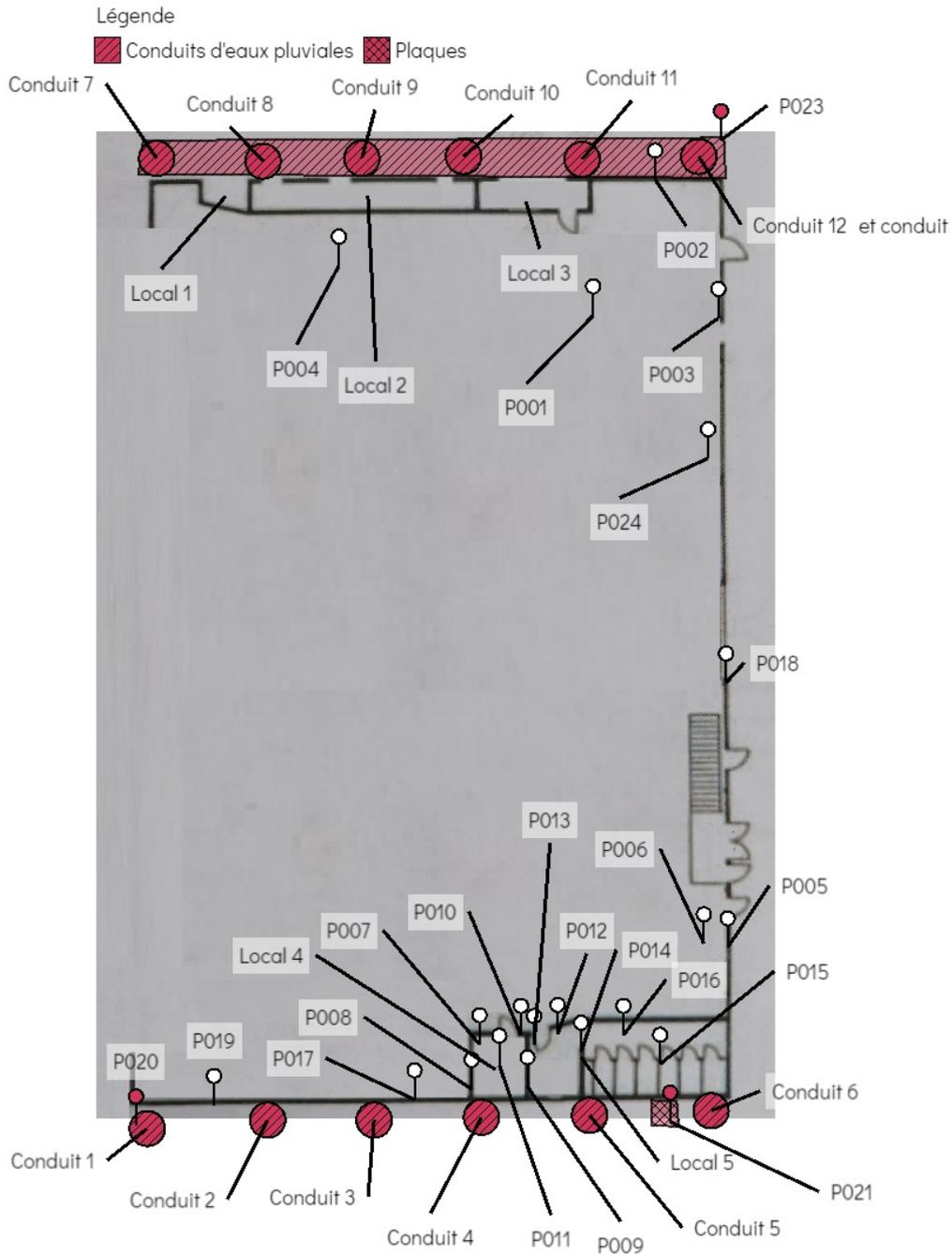
Date 28 avril 2025

Résultat Présence d'amiante



ANNEXE 2 Croquis

Planche de repérage usuel		1/2
RDC		
Référence	AMIDEMOL-E1969195-2301	Version 1
Origine	Dekra diagnostic / AUGUSTIN GAILLOT	
Adresse	Aéroport Marseille Provence 13700 MARIIGNANE	



1/2 Liste des éléments - Planche de repérage usuel - RDC

Prélèvements

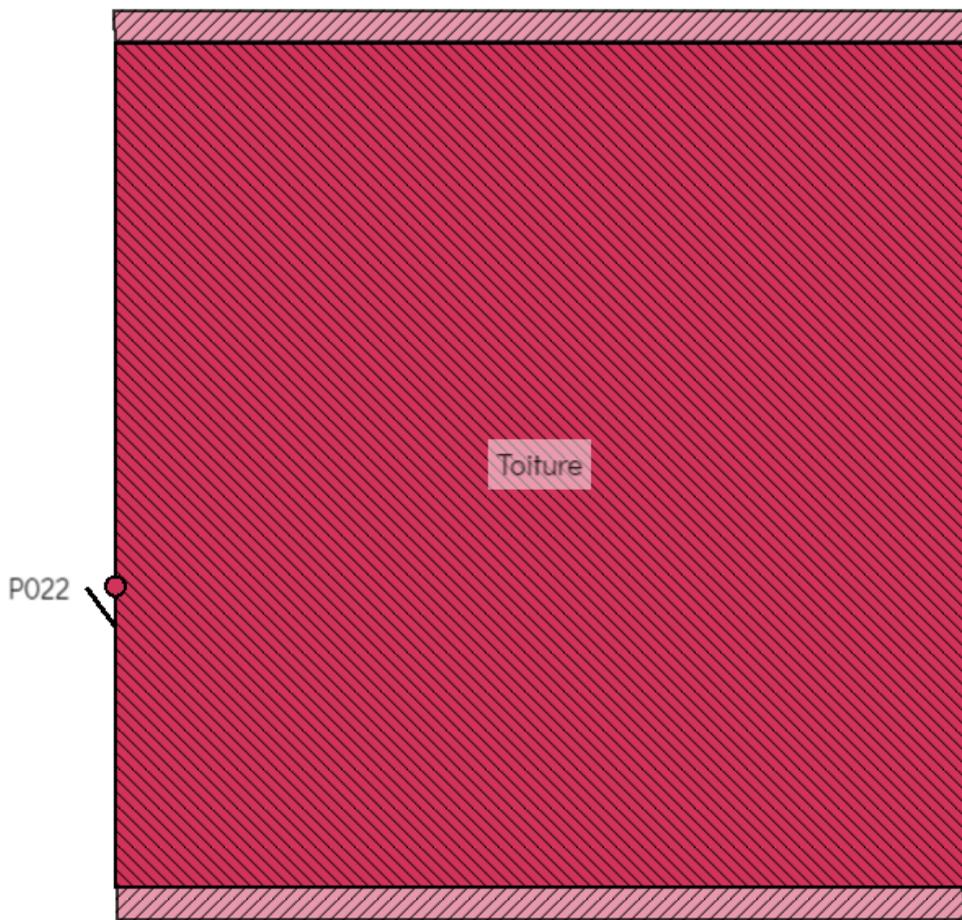


P001 Hangar Sol Sols coulés à base ciment (terrazolith, etc.)	P002 Hangar Tous les murs Mortier de scellement	P003 Hangar Poutre métallique Peinture
P004 Hangar Débris fibro Plaques en fibre-ciment (y compris plaques "sous tuiles")	P005 Hangar Mur faïence Colles et joints de carrelage ou de faïence	P006 Hangar Sol carrelage Colles et joints de carrelage
P007 Local 4 Sol Colles et joints de carrelage	P008 Local 4 Plinthes Colles et joints de carrelage ou de faïence	P009 Local 4 Mur Faïence Colles et joints de carrelage ou de faïence
P010 Local 4 Mur enduit Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	P011 Local 4 Faux plafond Plaques	P012 Local 5 Sol Colles et joints de carrelage
P013 Local 5 Plinthes Colles et joints de carrelage ou de faïence	P014 Local 5 Mur Faïence Colles et joints de carrelage ou de faïence	P015 Local 5 Mur faïence Toilette Colles et joints de carrelage ou de faïence
P016 Local 5 Plafond Bandes calicot	P017 Hangar Fenêtres Joints de mastic de vitrage	P018 Extérieur Façades Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés)
P019 Extérieur Façades Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés)	P020 Extérieur Conduit 1 Conduits d'eaux pluviales	P021 Extérieur Egouts Plaques
P023 Extérieur Conduit horizontale Conduits d'eaux pluviales	P024 Hangar Conduit Joints	

Planche de repérage usuel		2/2
Toiture		
Référence	AMIDEMOL-E1969195-2301	Version 1
Origine	Dekra diagnostic / AUGUSTIN CAILLOT	
Adresse	Aéroport Marseille Provence 13700 MARIGNANE	

Légende

- Conduits d'eaux pluviales
- Plaques en fibre-ciment (y compris plaques "sous tuiles")



2/2 Liste des éléments - Planche de repérage usuel - Toiture

Prélèvements



P022 Extérieur Toiture

Plaques en fibre-ciment (y compris
plaques "sous tuiles")



ilovepdf_merged.pdf 1/23



DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

E1969195-2301
AEROPORT MARSEILLE PROVENCE
13700 Marignane



DEKRA INDUSTRIAL
PACA OUEST (A321)
DOMAINE DE LA VALLEE VERTE
RUE DE LA VALLEE VERTE - BAT BOURBON 1
BP 40038
13367 MARSEILLE CEDEX 11

Rapport d'essai N° 1594234 Révision 0
Nbre d'échantillon(s) : 23

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1479503

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	AUGUSTIN CAILLOT	Transporté par :	TNT
Réceptionné par :	Natacha Raboara	Le :	09/03/23
Référence de l'échantillon :	P001	Date de prélèvement :	07/03/23
Description de l'échantillon :	Sols coulés à base ciment (terrazolith, etc, ...)		
Localisation :	RDC , hangar, sol		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.
Arrêté du 1^{er} octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050
Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Marseille - 24 Boulevard de la Bougie - 13014
MARSEILLE

Date d'analyse : 14/03/23

Par : DPA/Soraya SALEM BOUKTACHE

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	ciment	dur	gris	MET	1	2	Non détecté
Couche 2	peinture	cassant	vert				
Couches indissociables :		1/2					

Motif d'indissociabilité : Risque de contamination croisée entre les couches.

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 16/03/23
Par DPA/Véronique SAVARY
Chef d'équipe laboratoire



L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DEKRA Prélèvements & Analyses.



DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

E1969195-2301
AEROPORT MARSEILLE PROVENCE
13700 Marignane

DEKRA INDUSTRIAL
PACA OUEST (A321)
DOMAINE DE LA VALLEE VERTE
RUE DE LA VALLEE VERTE - BAT BOURBON 1
BP 40038
13367 MARSEILLE CEDEX 11



Rapport d'essai N° 1594234 Révision 0

Nbre d'échantillon(s) : 23

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1479504

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	AUGUSTIN CAILLOT	Transporté par :	TNT
Réceptionné par :	Natacha Raboara	Le :	09/03/23
Référence de l'échantillon :	P002	Date de prélèvement :	07/03/23
Description de l'échantillon :	Mortier de scellement		
Localisation :	RDC , hangar, tous les murs		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.
Arrêté du 1 er octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050
Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Marseille - 24 Boulevard de la Bougie - 13014
MARSEILLE

Date d'analyse : 14/03/23

Par : DPA/Soraya SALEM BOUKTACHE

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	mortier	dur	gris	MET	1	2	Non détecté

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 16/03/23
Par DPA/Véronique SAVARY
Chef d'équipe laboratoire





DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

E1969195-2301
AEROPORT MARSEILLE PROVENCE
13700 Marignane

DEKRA INDUSTRIAL
PACA OUEST (A321)
DOMAINE DE LA VALLEE VERTE
RUE DE LA VALLEE VERTE - BAT BOURBON 1
BP 40038
13367 MARSEILLE CEDEX 11



Rapport d'essai N° 1594234 Révision 0
Nbre d'échantillon(s) : 23

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1479505

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	AUGUSTIN CAILLOT	Transporté par :	TNT
Réceptionné par :	Natacha Raboara	Le :	09/03/23
Référence de l'échantillon :	P003	Date de prélèvement :	07/03/23
Description de l'échantillon :	peinture , métal		
Localisation :	RDC , hangar, poutre métallique		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.
Arrêté du 1^{er} octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050
Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Marseille - 24 Boulevard de la Bougie - 13014
MARSEILLE

Date d'analyse : 14/03/23

Par : DPA/Soraya SALEM BOUKTACHE

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	peinture	cassant	multiple	MET	1	2	Non détecté

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 16/03/23
Par DPA/Véronique SAVARY
Chef d'équipe laboratoire





DEKRA Prélèvements & Analyses
 Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
 Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
 SAS au capital de 5 200 000 €
 SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
 RCS : Limoges 834 306 797
 N° Intracommunautaire : FR 12834306797
 dpa.commerciaux.fr@dekra.com

E1969195-2301
 AEROPORT MARSEILLE PROVENCE
 13700 Marignane

**DEKRA INDUSTRIAL
 PACA OUEST (A321)
 DOMAINE DE LA VALLEE VERTE
 RUE DE LA VALLEE VERTE - BAT BOURBON 1
 BP 40038
 13367 MARSEILLE CEDEX 11**



Rapport d'essai N° 1594234 Révision 0
 Nbre d'échantillon(s) : 23

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1479506

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	AUGUSTIN CAILLOT	Transporté par :	TNT
Réceptionné par :	Natacha Raboara	Le :	09/03/23
Référence de l'échantillon :	P004	Date de prélèvement :	07/03/23
Description de l'échantillon :	Plaques en fibre- ciment (y compris plaques « sous tuiles »)		
Localisation :	RDC , hangar, débris fibro		

Remarques : Préanalyses MOLP effectuées par Véronique SAVARY : FA non détectée (correspondant à une teneur inférieure à la LD 0.1% massique-intervalle de confiance à 95%)

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.
 Arrêté du 1 er octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050
 Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Marseille - 24 Boulevard de la Bougie - 13014
 MARSEILLE

Date d'analyse : 14/03/23

Par : DPA/Soraya SALEM BOUKTACHE

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Methode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	plaque en fibre-ciment	dure et fibreuse	grise	MET	1	2	Non détecté

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 16/03/23
 Par DPA/Véronique SAVARY
 Chef d'équipe laboratoire



L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DEKRA Prélèvements & Analyses.



DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

E1969195-2301
AEROPORT MARSEILLE PROVENCE
13700 Marignane

DEKRA INDUSTRIAL
PACA OUEST (A321)
DOMAINE DE LA VALLEE VERTE
RUE DE LA VALLEE VERTE - BAT BOURBON 1
BP 40038
13367 MARSEILLE CEDEX 11



Rapport d'essai N° 1594234 Révision 0

Nbre d'échantillon(s) : 23

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1479507

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	AUGUSTIN CAILLOT	Transporté par :	TNT
Réceptionné par :	Natacha Raboara	Le :	09/03/23
Référence de l'échantillon :	P005	Date de prélèvement :	07/03/23
Description de l'échantillon :	Colles et joints de carrelage ou de faïence		
Localisation :	RDC , hangar, mur faïence		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.
Arrêté du 1 er octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050
Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Marseille - 24 Boulevard de la Bougie - 13014
MARSEILLE

Date d'analyse : 14/03/23

Par : DPA/Soraya SALEM BOUKTACHE

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	colle	dur	gris	MET	1	2	Non détecté
Couche(s) non analysée(s) :		carrelage					

Motif de couche(s) non analysée(s) : Matériau(x) non susceptible(s) de contenir de l'amiante.
Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 16/03/23
Par DPA/Véronique SAVARY
Chef d'équipe laboratoire



DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

E1969195-2301
AEROPORT MARSEILLE PROVENCE
13700 Marignane

DEKRA INDUSTRIAL
PACA OUEST (A321)
DOMAINE DE LA VALLEE VERTE
RUE DE LA VALLEE VERTE - BAT BOURBON 1
BP 40038
13367 MARSEILLE CEDEX 11



Rapport d'essai N° 1594234 Révision 0
Nbre d'échantillon(s) : 23

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1479508

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	AUGUSTIN CAILLOT	Transporté par :	TNT
Réceptionné par :	Natacha Raboara	Le :	09/03/23
Référence de l'échantillon :	P006	Date de prélèvement :	07/03/23
Description de l'échantillon :	Colles et joints de carrelage		
Localisation :	RDC , hangar, sol carrelage		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.
Arrêté du 1^{er} octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050
Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Marseille - 24 Boulevard de la Bougie - 13014
MARSEILLE

Date d'analyse : 14/03/23

Par : DPA/Soraya SALEM BOUKTACHE

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	colle	dur	gris	MET	1	2	Non détecté
Couche(s) non analysée(s) :		carrelage					

Motif de couche(s) non analysée(s) : Matériau(x) non susceptible(s) de contenir de l'amiante.

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 16/03/23
Par DPA/Véronique SAVARY
Chef d'équipe laboratoire



DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

E1969195-2301
AEROPORT MARSEILLE PROVENCE
13700 Marignane

DEKRA INDUSTRIAL
PACA OUEST (A321)
DOMAINE DE LA VALLEE VERTE
RUE DE LA VALLEE VERTE - BAT BOURBON 1
BP 40038
13367 MARSEILLE CEDEX 11



Rapport d'essai N° 1594234 Révision 0
Nbre d'échantillon(s) : 23

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1479509

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	AUGUSTIN CAILLOT	Transporté par :	TNT
Réceptionné par :	Natacha Raboara	Le :	09/03/23
Référence de l'échantillon :	P007	Date de prélèvement :	07/03/23
Description de l'échantillon :	Colles et joints de carrelage		
Localisation :	RDC, local 4, sol		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.
Arrêté du 1^{er} octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050
Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Marseille - 24 Boulevard de la Bougie - 13014
MARSEILLE

Date d'analyse : 14/03/23

Par : DPA/Soraya SALEM BOUKTACHE

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	colle	dur	beige	MET	1	2	Non détecté
Couche(s) non analysée(s) :		carrelage					

Motif de couche(s) non analysée(s) : Matériau(x) non susceptible(s) de contenir de l'amiante.

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 16/03/23
Par DPA/Véronique SAVARY
Chef d'équipe laboratoire



DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

E1969195-2301
AEROPORT MARSEILLE PROVENCE
13700 Marignane

DEKRA INDUSTRIAL
PACA OUEST (A321)
DOMAINE DE LA VALLEE VERTE
RUE DE LA VALLEE VERTE - BAT BOURBON 1
BP 40038
13367 MARSEILLE CEDEX 11



Rapport d'essai N° 1594234 Révision 0
Nbre d'échantillon(s) : 23

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1479510

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	AUGUSTIN CAILLOT	Transporté par :	TNT
Réceptionné par :	Natacha Raboara	Le :	09/03/23
Référence de l'échantillon :	P008	Date de prélèvement :	07/03/23
Description de l'échantillon :	Colles et joints de carrelage ou de faïence		
Localisation :	RDC, local 4, plinthes		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.
Arrêté du 1 er octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050
Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Marseille - 24 Boulevard de la Bougie - 13014
MARSEILLE

Date d'analyse : 14/03/23

Par : DPA/Soraya SALEM BOUKTACHE

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	colle	dur	gris	MET	1	2	Non détecté
Couche(s) non analysée(s) :		carrelage					

Motif de couche(s) non analysée(s) : Matériau(x) non susceptible(s) de contenir de l'amiante.

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 16/03/23
Par DPA/Véronique SAVARY
Chef d'équipe laboratoire



DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

E1969195-2301
AEROPORT MARSEILLE PROVENCE
13700 Marignane

DEKRA INDUSTRIAL
PACA OUEST (A321)
DOMAINE DE LA VALLEE VERTE
RUE DE LA VALLEE VERTE - BAT BOURBON 1
BP 40038
13367 MARSEILLE CEDEX 11



Rapport d'essai N° 1594234 Révision 0
Nbre d'échantillon(s) : 23

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1479511

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	AUGUSTIN CAILLOT	Transporté par :	TNT
Réceptionné par :	Natacha Raboara	Le :	09/03/23
Référence de l'échantillon :	P009	Date de prélèvement :	07/03/23
Description de l'échantillon :	Colles et joints de carrelage ou de faïence		
Localisation :	RDC, local 4, mur faïence		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.
Arrêté du 1 er octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050
Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Marseille - 24 Boulevard de la Bougie - 13014
MARSEILLE

Date d'analyse : 14/03/23

Par : DPA/Soraya SALEM BOUKTACHE

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	colle	dur	blanc	MET	1	2	Non détecté
Couche(s) non analysée(s) :		carrelage					

Motif de couche(s) non analysée(s) : Matériau(x) non susceptible(s) de contenir de l'amiante.

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 16/03/23
Par DPA/Véronique SAVARY
Chef d'équipe laboratoire



DEKRA Prélèvements & Analyses
 Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
 Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
 SAS au capital de 5 200 000 €
 SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
 RCS : Limoges 834 306 797
 N° Intracommunautaire : FR 12834306797
 dpa.commerciaux.fr@dekra.com

E1969195-2301
 AEROPORT MARSEILLE PROVENCE
 13700 Marignane

**DEKRA INDUSTRIAL
 PACA OUEST (A321)
 DOMAINE DE LA VALLEE VERTE
 RUE DE LA VALLEE VERTE - BAT BOURBON 1
 BP 40038
 13367 MARSEILLE CEDEX 11**



Rapport d'essai N° 1594234 Révision 0
 Nbre d'échantillon(s) : 23

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1479512

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	AUGUSTIN CAILLOT	Transporté par :	TNT
Réceptionné par :	Natacha Raboara	Le :	09/03/23
Référence de l'échantillon :	P010	Date de prélèvement :	07/03/23
Description de l'échantillon :	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés		
Localisation :	RDC, local 4, mur enduit		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.
 Arrêté du 1 er octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050
 Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Marseille - 24 Boulevard de la Bougie - 13014
 MARSEILLE

Date d'analyse : 14/03/23

Par : DPA/Soraya SALEM BOUKTACHE

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	enduit peinture	dur cassant	gris orange	MET	1	2	Non détecté
Couche 2							
Couches indissociables :		1/2					

Motif d'indissociabilité : Risque de contamination croisée entre les couches.

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 16/03/23
 Par DPA/Véronique SAVARY
 Chef d'équipe laboratoire



L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DEKRA Prélèvements & Analyses.



DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

E1969195-2301
AEROPORT MARSEILLE PROVENCE
13700 Marignane

DEKRA INDUSTRIAL
PACA OUEST (A321)
DOMAINE DE LA VALLEE VERTE
RUE DE LA VALLEE VERTE - BAT BOURBON 1
BP 40038
13367 MARSEILLE CEDEX 11



Rapport d'essai N° 1594234 Révision 0

Nbre d'échantillon(s) : 23

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1479513

DONNÉES CLIENT

Prélevé par : AUGUSTIN CAILLOT Transporté par : TNT
Réceptionné par : Natacha Raboara Le : 09/03/23
Référence de l'échantillon : P011 Date de prélèvement : 07/03/23
Description de l'échantillon : plaques
Localisation : RDC, local 4, faux plafond

Remarques : Préanalyses MOLP effectuées par Véronique SAVARY : FA non détectée (correspondant à une teneur inférieure à la LD 0.1% massique-intervalle de confiance à 95%)

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.
Arrêté du 1^{er} octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050
Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Marseille - 24 Boulevard de la Bougie - 13014
MARSEILLE

Date d'analyse : 14/03/23

Par : DPA/Soraya SALEM BOUKTACHE

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1 Couche 2	peinture plaque	cassante dure et fibreuse	beige beige	MET	1	2	Non détecté
Couches indissociables :		1&2					

Motif d'indissociabilité : Finesse de couche(s) ne permettant pas la séparation

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 16/03/23
Par DPA/Véronique SAVARY
Chef d'équipe laboratoire



DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

E1969195-2301
AEROPORT MARSEILLE PROVENCE
13700 Marignane

DEKRA INDUSTRIAL
PACA OUEST (A321)
DOMAINE DE LA VALLEE VERTE
RUE DE LA VALLEE VERTE - BAT BOURBON 1
BP 40038
13367 MARSEILLE CEDEX 11



Rapport d'essai N° 1594234 Révision 0
Nbre d'échantillon(s) : 23

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1479514

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	AUGUSTIN CAILLOT	Transporté par :	TNT
Réceptionné par :	Natacha Raboara	Le :	09/03/23
Référence de l'échantillon :	P012	Date de prélèvement :	07/03/23
Description de l'échantillon :	Colles et joints de carrelage		
Localisation :	RDC, local 5, sol		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.
Arrêté du 1^{er} octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050
Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Marseille - 24 Boulevard de la Bougie - 13014
MARSEILLE

Date d'analyse : 14/03/23

Par : DPA/Soraya SALEM BOUKTACHE

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	colle	dur	gris	MET	1	2	Non détecté
Couche(s) non analysée(s) :		carrelage					

Motif de couche(s) non analysée(s) : Matériau(x) non susceptible(s) de contenir de l'amiante.

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 16/03/23
Par DPA/Véronique SAVARY
Chef d'équipe laboratoire



DEKRA Prélèvements & Analyses
 Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
 Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
 SAS au capital de 5 200 000 €
 SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
 RCS : Limoges 834 306 797
 N° Intracommunautaire : FR 12834306797
 dpa.commerciaux.fr@dekra.com

E1969195-2301
 AEROPORT MARSEILLE PROVENCE
 13700 Marignane

**DEKRA INDUSTRIAL
 PACA OUEST (A321)
 DOMAINE DE LA VALLEE VERTE
 RUE DE LA VALLEE VERTE - BAT BOURBON 1
 BP 40038
 13367 MARSEILLE CEDEX 11**



Rapport d'essai N° 1594234 Révision 0
 Nbre d'échantillon(s) : 23

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1479515

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	AUGUSTIN CAILLOT	Transporté par :	TNT
Réceptionné par :	Natacha Raboara	Le :	09/03/23
Référence de l'échantillon :	P013	Date de prélèvement :	07/03/23
Description de l'échantillon :	Colles et joints de carrelage ou de faïence		
Localisation :	RDC, local 5, plinthes		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.
 Arrêté du 1 er octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050
 Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Marseille - 24 Boulevard de la Bougie - 13014
 MARSEILLE

Date d'analyse : 14/03/23

Par : DPA/Soraya SALEM BOUKTACHE

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	colle	dur	blanc	MET	1	2	Non détecté
Couche(s) non analysée(s) :		carrelage					

Motif de couche(s) non analysée(s) : Matériau(x) non susceptible(s) de contenir de l'amiante.
 Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 16/03/23
 Par DPA/Véronique SAVARY
 Chef d'équipe laboratoire



L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DEKRA Prélèvements & Analyses.



DEKRA Prélèvements & Analyses
 Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
 Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
 SAS au capital de 5 200 000 €
 SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
 RCS : Limoges 834 306 797
 N° Intracommunautaire : FR 12834306797
 dpa.commerciaux.fr@dekra.com

E1969195-2301
 AEROPORT MARSEILLE PROVENCE
 13700 Marignane

**DEKRA INDUSTRIAL
 PACA OUEST (A321)
 DOMAINE DE LA VALLEE VERTE
 RUE DE LA VALLEE VERTE - BAT BOURBON 1
 BP 40038
 13367 MARSEILLE CEDEX 11**



Rapport d'essai N° 1594234 Révision 0
 Nbre d'échantillon(s) : 23

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1479517

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	AUGUSTIN CAILLOT	Transporté par :	TNT
Réceptionné par :	Natacha Raboara	Le :	09/03/23
Référence de l'échantillon :	P014	Date de prélèvement :	07/03/23
Description de l'échantillon :	Colles et joints de carrelage ou de faïence		
Localisation :	RDC, local 5, mur faïence		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.
 Arrêté du 1 er octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050
 Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Marseille - 24 Boulevard de la Bougie - 13014
 MARSEILLE

Date d'analyse : 14/03/23

Par : DPA/Soraya SALEM BOUKTACHE

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	colle	dur	blanc	MET	1	2	Non détecté
Couche(s) non analysée(s) :		carrelage					

Motif de couche(s) non analysée(s) : Matériau(x) non susceptible(s) de contenir de l'amiante.
 Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 16/03/23
 Par DPA/Véronique SAVARY
 Chef d'équipe laboratoire



L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DEKRA Prélèvements & Analyses.



DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

E1969195-2301
AEROPORT MARSEILLE PROVENCE
13700 Marignane

DEKRA INDUSTRIAL
PACA OUEST (A321)
DOMAINE DE LA VALLEE VERTE
RUE DE LA VALLEE VERTE - BAT BOURBON 1
BP 40038
13367 MARSEILLE CEDEX 11



Rapport d'essai N° 1594234 Révision 0
Nbre d'échantillon(s) : 23

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1479518

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	AUGUSTIN CAILLOT	Transporté par :	TNT
Réceptionné par :	Natacha Raboara	Le :	09/03/23
Référence de l'échantillon :	P015	Date de prélèvement :	07/03/23
Description de l'échantillon :	Colles et joints de carrelage ou de faïence		
Localisation :	RDC, local 5, mur faïence		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.
Arrêté du 1 er octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050
Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Marseille - 24 Boulevard de la Bougie - 13014
MARSEILLE

Date d'analyse : 14/03/23

Par : DPA/Soraya SALEM BOUKTACHE

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	colle	dur	blanc	MET	1	2	Non détecté
Couche(s) non analysée(s) :		carrelage					

Motif de couche(s) non analysée(s) : Matériau(x) non susceptible(s) de contenir de l'amiante.

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 16/03/23
Par DPA/Véronique SAVARY
Chef d'équipe laboratoire



DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

E1969195-2301
AEROPORT MARSEILLE PROVENCE
13700 Marignane

DEKRA INDUSTRIAL
PACA OUEST (A321)
DOMAINE DE LA VALLEE VERTE
RUE DE LA VALLEE VERTE - BAT BOURBON 1
BP 40038
13367 MARSEILLE CEDEX 11



Rapport d'essai N° 1594234 Révision 0

Nbre d'échantillon(s) : 23

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1479520

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	AUGUSTIN CAILLOT	Transporté par :	TNT
Réceptionné par :	Natacha Raboara	Le :	09/03/23
Référence de l'échantillon :	P016	Date de prélèvement :	07/03/23
Description de l'échantillon :	Bandes calicot		
Localisation :	RDC, local 5, plafond		

Remarques : Préanalyses MOLP effectuées par Véronique SAVARY : FA non détectée (correspondant à une teneur inférieure à la LD 0.1% massique-intervalle de confiance à 95%)

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.

Arrêté du 1er octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050

Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Marseille - 24 Boulevard de la Bougie - 13014
MARSEILLE

Date d'analyse : 14/03/23

Par : DPA/Soraya SALEM BOUKTACHE

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1 Couche 2 Couche 3 Couche 4	peinture enduit papier plâtre avec carton	cassante plâtreux fibreuse dur	blanche blanc beige blanc	MET	1	2	Non détecté
Couches indissociables :		1&2&3&4					

Motif d'indissociabilité : Risque de contamination croisée entre les couches.

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 16/03/23
Par DPA/Véronique SAVARY
Chef d'équipe laboratoire



DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

E1969195-2301
AEROPORT MARSEILLE PROVENCE
13700 Marignane

DEKRA INDUSTRIAL
PACA OUEST (A321)
DOMAINE DE LA VALLEE VERTE
RUE DE LA VALLEE VERTE - BAT BOURBON 1
BP 40038
13367 MARSEILLE CEDEX 11



Rapport d'essai N° 1594234 Révision 0
Nbre d'échantillon(s) : 23

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1479524

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	AUGUSTIN CAILLOT	Transporté par :	TNT
Réceptionné par :	Natacha Raboara	Le :	09/03/23
Référence de l'échantillon :	P017	Date de prélèvement :	07/03/23
Description de l'échantillon :	joint de mastic de vitrage		
Localisation :	RDC, hangar, fenêtres		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.
Arrêté du 1^{er} octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050
Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Marseille - 24 Boulevard de la Bougie - 13014
MARSEILLE

Date d'analyse : 14/03/23

Par : DPA/Soraya SALEM BOUKTACHE

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	joint peinture	dur	gris	MET	1	2	Non détecté
Couche 2		cassant	gris				
Couches indissociables :		1/2					

Motif d'indissociabilité : Risque de contamination croisée entre les couches.

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 16/03/23
Par DPA/Véronique SAVARY
Chef d'équipe laboratoire



DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

E1969195-2301
AEROPORT MARSEILLE PROVENCE
13700 Marignane

DEKRA INDUSTRIAL
PACA OUEST (A321)
DOMAINE DE LA VALLEE VERTE
RUE DE LA VALLEE VERTE - BAT BOURBON 1
BP 40038
13367 MARSEILLE CEDEX 11



Rapport d'essai N° 1594234 Révision 0
Nbre d'échantillon(s) : 23

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1479526

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	AUGUSTIN CAILLOT	Transporté par :	TNT
Réceptionné par :	Natacha Raboara	Le :	09/03/23
Référence de l'échantillon :	P018	Date de prélèvement :	07/03/23
Description de l'échantillon :	Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés)		
Localisation :	Extérieur, façades		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.
Arrêté du 1 er octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050
Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Marseille - 24 Boulevard de la Bougie - 13014
MARSEILLE

Date d'analyse : 14/03/23

Par : DPA/Soraya SALEM BOUKTACHE

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Methode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	enduit peinture	dur cassant	gris blanc	MET	1	2	Non détecté
Couche 2							
Couches indissociables :		1/2					

Motif d'indissociabilité : Risque de contamination croisée entre les couches.

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 16/03/23
Par DPA/Véronique SAVARY
Chef d'équipe laboratoire



DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

E1969195-2301
AEROPORT MARSEILLE PROVENCE
13700 Marignane

DEKRA INDUSTRIAL
PACA OUEST (A321)
DOMAINE DE LA VALLEE VERTE
RUE DE LA VALLEE VERTE - BAT BOURBON 1
BP 40038
13367 MARSEILLE CEDEX 11



Rapport d'essai N° 1594234 Révision 0
Nbre d'échantillon(s) : 23

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1479528

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	AUGUSTIN CAILLOT	Transporté par :	TNT
Réceptionné par :	Natacha Raboara	Le :	09/03/23
Référence de l'échantillon :	P019	Date de prélèvement :	07/03/23
Description de l'échantillon :	Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés)		
Localisation :	Extérieur, façades		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.
Arrêté du 1 er octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050
Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Marseille - 24 Boulevard de la Bougie - 13014
MARSEILLE

Date d'analyse : 14/03/23

Par : DPA/Soraya SALEM BOUKTACHE

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	enduit	dur	gris	MET	1	2	Non détecté

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 16/03/23
Par DPA/Véronique SAVARY
Chef d'équipe laboratoire



DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

E1969195-2301
AEROPORT MARSEILLE PROVENCE
13700 Marignane

DEKRA INDUSTRIAL
PACA OUEST (A321)
DOMAINE DE LA VALLEE VERTE
RUE DE LA VALLEE VERTE - BAT BOURBON 1
BP 40038
13367 MARSEILLE CEDEX 11



Rapport d'essai N° 1594234 Révision 0

Nbre d'échantillon(s) : 23

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1479530

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	AUGUSTIN CAILLOT	Transporté par :	TNT
Réceptionné par :	Natacha Raboara	Le :	09/03/23
Référence de l'échantillon :	P020	Date de prélèvement :	07/03/23
Description de l'échantillon :	Conduits d'eaux pluviales Fibres ciment		
Localisation :	Extérieur, conduit 1		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.

Arrêté du 1er octobre 2019- Norme HSG 248 Appendix 2

Après une recherche détaillée et complète sous stéréomicroscope, les fibres représentatives sont montées entre lame et lamelle dans un liquide à indice de réfraction approprié en vue d'une identification par microscope optique à lumière polarisée (MOLP). Préparation par traitement mécanique selon notre procédure interne LAB/TEC/PR/002.

Lieu d'analyse : Marseille - 24 Boulevard de la Bougie - 13014
MARSEILLE

Date d'analyse : 10/03/23

Par : DPA/Véronique SAVARY

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE						
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	conduit en fibre-ciment	dur et fibreux	gris	MOLP	4	Chrysotile / Crocidolite -

La couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibres d'amiante optiquement observable. Pour être observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2µm.

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

- Commentaires : présence de fibres minérales dont les propriétés morphologiques et optiques ne sont pas compatibles avec celles des 6 amiantes règlementaires. remarque_5

Validé le 16/03/23
Par DPA/Véronique SAVARY
Chef d'équipe laboratoire





DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

E1969195-2301
AEROPORT MARSEILLE PROVENCE
13700 Marignane

DEKRA INDUSTRIAL
PACA OUEST (A321)
DOMAINE DE LA VALLEE VERTE
RUE DE LA VALLEE VERTE - BAT BOURBON 1
BP 40038
13367 MARSEILLE CEDEX 11



Rapport d'essai N° 1594234 Révision 0

Nbre d'échantillon(s) : 23

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1479534

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	AUGUSTIN CAILLOT	Transporté par :	TNT
Réceptionné par :	Natacha Raboara	Le :	09/03/23
Référence de l'échantillon :	P021	Date de prélèvement :	07/03/23
Description de l'échantillon :	plaques		
Localisation :	Extérieur, égouts		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.

Arrêté du 1er octobre 2019- Norme HSG 248 Appendix 2

Après une recherche détaillée et complète sous stéréomicroscope, les fibres représentatives sont montées entre lame et lamelle dans un liquide à indice de réfraction approprié en vue d'une identification par microscope optique à lumière polarisée (MOLP). Préparation par traitement mécanique selon notre procédure interne LAB/TEC/PR/002.

Lieu d'analyse : Marseille - 24 Boulevard de la Bougie - 13014
MARSEILLE

Date d'analyse : 10/03/23

Par : DPA/Véronique SAVARY

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE						
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	plaque en fibre-ciment	dure et fibreuse	grise	MOLP	2	Chrysotile -

La couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibres d'amiante optiquement observable. Pour être observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2µm.

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

- Commentaires : présence de fibres minérales dont les propriétés morphologiques et optiques ne sont pas compatibles avec celles des 6 amiantes règlementaires. remarque_5

Validé le 16/03/23
Par DPA/Véronique SAVARY
Chef d'équipe laboratoire





DEKRA Prélèvements & Analyses
 Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
 Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
 SAS au capital de 5 200 000 €
 SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
 RCS : Limoges 834 306 797
 N° Intracommunautaire : FR 12834306797
 dpa.commerciaux.fr@dekra.com

E1969195-2301
 AEROPORT MARSEILLE PROVENCE
 13700 Marignane

DEKRA INDUSTRIAL
 PACA OUEST (A321)
 DOMAINE DE LA VALLEE VERTE
 RUE DE LA VALLEE VERTE - BAT BOURBON 1
 BP 40038
 13367 MARSEILLE CEDEX 11



Rapport d'essai N° 1594234 Révision 0
 Nbre d'échantillon(s) : 23

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1479537

DONNÉES CLIENT

Prélevé par : AUGUSTIN CAILLOT Transporté par : TNT
 Réceptionné par : Natacha Raboara Le : 09/03/23
 Référence de l'échantillon : P022 Date de prélèvement : 07/03/23
 Description de l'échantillon : Plaques en fibre- ciment (y compris plaques « sous tuiles »)
 Localisation : Extérieur, toiture

Remarques : Analyses MOLP sur le FC beige par Véronique SAVARY; Préanalyses MOLP effectuées par Véronique SAVARY : FA non détectée (correspondant à une teneur inférieure à la LD 0.1% massique-intervalle de confiance à 95%)

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.
 Arrêté du 1 er octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050
 Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Arrêté du 1er octobre 2019– Norme HSG 248 Appendix 2
 Après une recherche détaillée et complète sous stéréomicroscope, les fibres représentatives sont montées entre lame et lamelle dans un liquide à indice de réfraction approprié en vue d'une identification par microscope optique à lumière polarisée (MOLP). Préparation par traitement mécanique selon notre procédure interne LAB/TEC/PR/002.

Lieu d'analyse : Marseille - 24 Boulevard de la Bougie - 13014
 MARSEILLE

Date d'analyse : 10/03/23

Par : DPA/Soraya SALEM BOUKTACHE

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Methode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	plaque en fibre-ciment	dure et fibreuse	grise	MET	1	2	Non détecté
Couche 2	plaque en fibre-ciment	dure et fibreuse	beige	MOLP	2	-	Chrysotile -

La couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibres d'amiante optiquement observable. Pour être observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2µm.
 Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0.1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).
 - Commentaires : présence de fibres minérales dont les propriétés morphologiques et optiques ne sont pas compatibles avec celles des 6 amiantes règlementaires.
 remarque_4(Couche 2)

Validé le 16/03/23
 Par DPA/Véronique SAVARY
 Chef d'équipe laboratoire



L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DEKRA Prélèvements & Analyses.



DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

E1969195-2301
AEROPORT MARSEILLE PROVENCE
13700 Marignane

DEKRA INDUSTRIAL
PACA OUEST (A321)
DOMAINE DE LA VALLEE VERTE
RUE DE LA VALLEE VERTE - BAT BOURBON 1
BP 40038
13367 MARSEILLE CEDEX 11



Rapport d'essai N° 1594234 Révision 0
Nbre d'échantillon(s) : 23

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1479538

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	AUGUSTIN CAILLOT	Transporté par :	TNT
Réceptionné par :	Natacha Raboara	Le :	09/03/23
Référence de l'échantillon :	P023	Date de prélèvement :	07/03/23
Description de l'échantillon :	Conduits d'eaux pluviales Fibres ciment		
Localisation :	Extérieur, conduit horizontale		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.

Arrêté du 1er octobre 2019- Norme HSG 248 Appendix 2

Après une recherche détaillée et complète sous stéréomicroscope, les fibres représentatives sont montées entre lame et lamelle dans un liquide à indice de réfraction approprié en vue d'une identification par microscope optique à lumière polarisée (MOLP). Préparation par traitement mécanique selon notre procédure interne LAB/TEC/PR/002.

Lieu d'analyse : Marseille - 24 Boulevard de la Bougie - 13014
MARSEILLE

Date d'analyse : 10/03/23

Par : DPA/Véronique SAVARY

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE						
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1 Couche 2	peinture conduit en fibre-ciment	bitumineuse dur et fibreux	noire gris	MOLP	4	Chrysotile / Crocidolite -
Couches indissociables :		1&2				

Motif d'indissociabilité : Finesse de couche(s) ne permettant pas la séparation

La couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibres d'amiante optiquement observable. Pour être observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2µm.

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

- Commentaires : présence de fibres minérales dont les propriétés morphologiques et optiques ne sont pas compatibles avec celles des 6 amiantes règlementaires. remarque_5

Validé le 16/03/23
Par DPA/Véronique SAVARY
Chef d'équipe laboratoire





DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

E1969195-2301

MINISTÈRE DES ARMÉES

SDMN BMT DAC - AEROPORT MARSEILLE
PROVENCE

13700 MARIIGNANE

DEKRA INDUSTRIAL
PACA OUEST - CDP A321
DOMAINE DE LA VALLEE VERTE
RUE DE LA VALLEE VERTE - BAT BOURBON 1
BP 40038
13367 MARSEILLE CEDEX 11



Rapport d'essai N° 2037438 Révision 0

Nbre d'échantillon(s) : 1

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.
Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au client.

ECHANTILLON N° 1880188

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	AUGUSTIN CAILLOT	Transporté par :	TNT
Réceptionné par :	Sophie BRETON	Le :	09/04/25
Référence de l'échantillon :	024	Date de prélèvement :	04/04/25
Description de l'échantillon :	Joins		
Localisation :	RDC - Hangar - Conduit		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.
Arrêté du 1^{er} octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050
Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne
LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à
transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Villebon sur Yvette - 12 avenue du Québec, Bâtiment Iris
- Zone Courtaboeuf - 91140 Villebon-sur-Yvette

Date d'analyse : 11/04/25

Par : DPA/Abderrahim OUAYA

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	joint	en vrac	marron	MET	1	2	Non détecté

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 11/04/25

Par DPA/Abderrahim OUAYA

Technicien laboratoire

ANNEXE 4 Recommandations générales de sécurité

Les recommandations générales de sécurité (Arrêté du 21 décembre 2012)

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29- 5 du code de la santé publique. La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrément important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires,



dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

ANNEXE 5 Certificat de qualification



WE-CERT CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

«Version 03»
REV 00

Décerné à : **Augustin CAILLOT**

Sous le numéro : **C2021-SE07-022**

Domaine (S) concerné (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (SANS MENTION)	Du 15/09/2022 Au 25/08/2028
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (MENTION)	Du 15/09/2022 Au 25/08/2028
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS INTÉRIEURES DE GAZ	Du 15/09/2022 Au 25/08/2028
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	Du 15/09/2022 Au 25/08/2028
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	Du 15/09/2022 Au 25/08/2028
DIAGNOSTIC DE REPÉRAGE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BÂTIS (SANS MENTION)	Du 15/09/2022 Au 25/08/2028
DIAGNOSTIC DE REPÉRAGE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BÂTIS (MENTION)	Du 15/09/2022 Au 25/08/2028
DIAGNOSTIC ÉTAT DU BÂTIMENT RELATIF À LA PRÉSENCE DE TERMITES (MÉTROPOLE)	Du 15/09/2022 Au 25/08/2028
DIAGNOSTIC ÉTAT DU BÂTIMENT RELATIF À LA PRÉSENCE DE TERMITES (DROM-COM)	X

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que les arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

* Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Délivré à Thionville, le 01/07/2024
Par WE-CERT
Président



WE-CERT "Qualit'compétences" - 9 rue de Saintignon, 57100 THIONVILLE
Tél : 03 72 52 02 45 - mail : admin@qualit-competences.com
SAS au capital de 7500 Euros - RCS de Thionville - Code APE / NAF, 7120B N°SIRET 88851995600021



Notre référence à rappeler
dans toute correspondance :

N° de sociétaire : H98143W
N° de contrat : 7352000/2 148140
N° de SIREN : 433 250 834

DEKRA INDUSTRIAL SAS
PA LIMOGES Sud orange
19 rue Stuart Mill
CS 70308
87008 – LIMOGES CEDEX

Pour tout renseignement, contacter :

SMABTP Grands Comptes Entreprises
8, rue Louis Armand - CS 71201
75738 Paris Cedex 15
Tél : 01.40.59.70.00

ATTESTATION D'ASSURANCE

Contrat d'assurance GLOBAL INGENIERIE

Période de validité : du 01/01/2025 au 31/12/2025

SMA SA ci-après désigné l'assureur atteste que l'assuré désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle GLOBAL INGENIERIE, numéro **H98143W 7352000/2 148140**.

1 – PERIMETRE DES MISSIONS PROFESSIONNELLES GARANTIES

Missions bénéficiant des garanties d'assurance de responsabilité civile

Les missions suivantes sont garanties par le présent contrat :

- Contrôleur technique.
- Agréé par décision du 26 juillet 1982 au titre des dispositions du décret 78.1146 pour l'intégralité du domaine objet de l'obligation d'assurance instituée par la Loi n° 78.12 du 4 janvier 1978 et à tous les textes suivants qui sont venus le préciser ou le modifier. Conformément à la norme NF P03-100 du 20 septembre 1995 et aux dispositions législatives et réglementaires qui figurent aux articles L 111-23 à L 11-26 et R 111-29 à R 111-42 du Code de la Construction et de l'Habitation.
- Activités de maîtrise d'œuvre et bureau d'étude technique pour la réalisation d'ouvrages et d'installations d'assainissements destinés à desservir des bâtiments dans le domaine de l'industrie et des collectivités.
 - Activités de maîtrise d'œuvre en installations thermiques et climatiques.

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • smabtp.fr





- Activités de coordinateur et maîtrise d'œuvre SSI.
- Contrôle dans tous les domaines de la construction, de la prévention, de la sécurité, de la fiabilité, de la coordination, de l'assistance, de la maintenance, comportant toutes opérations, missions et prestations de conseils, audits, études, expertises, analyses, diagnostics, enquêtes, constats, contrôles, vérifications, formation, information, y compris les diagnostics et contrôles de présence de plomb, radon et insectes, et ce sur tous biens meubles et immeubles, y compris les ouvrages de génie civil, les équipements, les installations, les remontées mécaniques, les systèmes de sécurité incendie, les navires notamment pour la délivrance de certificats sanitaires, et y compris leurs implications sur l'environnement.
- Conseils et accompagnement amiante et plomb, Stratégie de Prélèvements, Prélèvements et Analyses de tout type de matériaux, air, sols, boues, Rapports d'analyses Surveillance de l'air sur le lieu du travail, logiciels de suivi des analyses et des données de chantier.
- Formation, information, animation, assistance à destination du personnel des entreprises dans les domaines suivants : système sécurité incendie, hygiène et sécurité dans le travail, plans de prévention, audit de conformité du patrimoine bâti, coordination sécurité-santé, mines et carrières.
- Coordinateur « sécurité protection de la santé », coordination SSI, examinateur « qualitel », chargé de sécurité pyrotechnique, mesures de perméabilité à l'air de l'enveloppe des bâtiments et des réseaux aérauliques.
- Assistance, conseils, audits, études, dans les domaines suivants : sûreté de fonctionnement d'équipements et installations, ingénierie qualité, optimisation de la performance en production et maintenance.
- Études, formations, informations et assistances techniques, administratives et financières aux maîtres d'ouvrages dans les domaines liés à l'environnement (eau, air, sol, déchets).
- Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'ouvrage déléguée, et missions Amose selon les articles 5 et 6 de l'Ordonnance 2018-937 du 30 octobre 2018.
- Développement et vente, avec installation, formation et maintenance, de logiciels et progiciels pour la gestion technique et administrative des parcs immobiliers et mobiliers des secteurs publics et privés.
- Soutien au développement de l'activité de contrôle des appareils de radiographie des cabinets dentaires.

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • smabtp.fr





2- GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux conséquences pécuniaires de la responsabilité incombant à l'assuré à l'occasion de l'exploitation de sa société pour l'exercice de son activité ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation.
- aux dommages survenant dans le Monde entier hors USA et CANADA.

Nature de la garantie	Montants de garantie
Tous Dommages confondus : 15 000 000 € par sinistre dont	
Dommages corporels	15 000 000€ par sinistre
Dommages matériels et immatériels	15 000 000€ par sinistre
- dont dommages immatériels non consécutifs	6 000 000€ par sinistre

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • smabtp.fr





3 - GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Cette garantie a vocation à couvrir les dommages causés aux tiers relevant de la responsabilité civile professionnelle de l'assuré en dehors des dispositions relevant des articles 1792 et suivants du code civil relatifs à la garantie décennale.

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux missions professionnelles listées aux paragraphes 1 ci-avant ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation.
- aux dommages survenant dans le Monde entier hors USA et CANADA.

Nature de la garantie	Montant de garantie
Tous Dommages confondus : 15 000 000 € par sinistre et par an dont	
Dommages corporels	15 000 000 € par sinistre et par an
Dommages matériels et immatériels	15 000 000 € par sinistre et par an
- dont dommages immatériels non consécutifs	6 000 000 € par sinistre et par an
- dont dommages aux biens confiés	5 000 000 € par sinistre et par an
Limite pour tous dommages confondus d'atteinte à l'environnement y compris ceux dus ou liés à l'amiante	1 000 000 € par sinistre et par an
Responsabilité environnementale <i>(pour les dommages survenus pendant la période de validité de la présente attestation et constatés pendant cette même période)</i>	150 000 € par sinistre et par an

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Il est précisé que le contrat susvisé n'a fait l'objet à la date de l'émission de l'attestation d'aucune suspension de garantie pour non-paiement de prime ou procédure de recouvrement.

Fait à Paris,
Le 02/12/2024.

Le Président du Directoire

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • smabtp.fr





Notre référence à rappeler
dans toute correspondance :

N° de sociétaire : H98143W
N° de contrat : 7352000/2 148140
N° de SIREN : 433 250 834

DEKRA INDUSTRIAL SAS
PA LIMOGES Sud orange
19 rue Stuart Mill
CS 70308
87008 – LIMOGES CEDEX

Pour tout renseignement, contacter :

SMABTP Grands Comptes Entreprises
8, rue Louis Armand - CS 71201
75738 Paris Cedex 15
Tél : 01.40.59.70.00

ATTESTATION D'ASSURANCE

Contrat d'assurance GLOBAL INGENIERIE

Période de validité : du 01/01/2025 au 31/12/2025

SMA SA ci-après désigné l'assureur atteste que l'assuré désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle GLOBAL INGENIERIE, numéro **H98143W 7352000/2 148140**.

1 – PERIMETRE DES MISSIONS PROFESSIONNELLES GARANTIES

Missions bénéficiant des garanties d'assurance de responsabilité civile

Les missions suivantes sont garanties par le présent contrat :

- Diagnostic de présence d'amiante dans les bâtiments.
- Assistance technique amiante.
- Mesures d'empoussièrement amiante.
- Coordination SPS lors de chantiers de désamiantage.
- Conseil et accompagnement amiante.
- Prélèvements et analyses de tout type de matériaux, air, sol, boues, rapports d'analyse, surveillance de l'air sur le lieu de travail, logiciels de suivi des analyses et des données de chantier.

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du
bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance
sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à
directoire et conseil de surveillance
au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • smabtp.fr





2- GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux conséquences pécuniaires de la responsabilité incombant à l'assuré à l'occasion de l'exploitation de sa société pour l'exercice de son activité ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation.
- aux dommages survenant dans le Monde entier hors USA et CANADA.

Nature de la garantie	Montants de garantie
Tous Dommages confondus : 15 000 000 € par sinistre dont	
Dommages corporels	15 000 000 € par sinistre
Dommages matériels et immatériels	15 000 000 € par sinistre
- dont dommages immatériels non consécutifs	6 000 000 € par sinistre

3 - GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Cette garantie a vocation à couvrir les dommages causés aux tiers relevant de la responsabilité civile professionnelle de l'assuré en dehors des dispositions relevant des articles 1792 et suivants du code civil relatifs à la garantie décennale.

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux missions professionnelles listées aux paragraphes 1 ci-avant ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation.
- aux dommages survenant dans le Monde entier hors USA et CANADA.

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • smabtp.fr





Nature de la garantie	Montant de garantie
Tous Dommages confondus : 15 000 000 € par sinistre et par an dont	
Dommages corporels	15 000 000 € par sinistre et par an
Dommages matériels et immatériels	15 000 000 € par sinistre et par an
- dont dommages immatériels non consécutifs	6 000 000 € par sinistre et par an
- dont dommages aux biens confiés	5 000 000 € par sinistre et par an
Garantie amiante <i>(Garantie des seuls dommages immatériels non consécutifs à un sinistre directement ou indirectement dû ou lié à l'amiante ou à un autre matériau contenant de l'amiante)</i>	4 000 000 € par sinistre et par an
Limite pour tous dommages confondus d'atteinte à l'environnement y compris ceux dus ou liés à l'amiante	1 000 000 € par sinistre et par an
Responsabilité environnementale <i>(pour les dommages survenus pendant la période de validité de la présente attestation et constatés pendant cette même période)</i>	150 000 € par sinistre et par an

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Paris,
Le 02/12/2024.

Le Président du Directoire

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • smabtp.fr





ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné M. Nicolas BOUVIER agissant en qualité de représentant légal de la société **DEKRA France** inscrite sous le numéro SIREN 411 768 831 RCS. Nanterre **laquelle est Présidente de la Société DEKRA Industrial**, Société par actions simplifiée au capital social de 25 060 000 € ayant son siège social à LIMOGES (87000) - Parc d'activité de Limoges Sud Orange, 19 Rue Stuart Mill immatriculée sous le numéro SIREN 433 250 834 RCS Limoges, déclare sur l'honneur que :

la société **DEKRA Industrial** susvisée pour l'établissement des rapports et constats définis aux 1° à 4°, 6° et 7° de l'article L 271-4 ainsi qu'à l'article L 126-26 du code de la construction et de l'habitation, est en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du même code et qu'elle:

- dispose des moyens en matériel et en personne appropriés,
- emploie des salariés dont les compétences ont été certifiées par un organisme accrédité dans le domaine de la construction, conformément à l'article R271-1 du code de la construction et de l'habitation,
- est souscripteur d'une assurance permettant de couvrir des conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions, selon les modalités de l'article R271-2 du code de la construction et de l'habitation,
- n'a aucun lien de nature à compromettre l'indépendance et l'impartialité de l'auteur (ou des auteurs) des rapports qui seront rédigés que ce soit avec le propriétaire, son mandataire, ou toute autre entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements.

Etabli au PLESSIS ROBINSON, le 06 janvier 2025

Pour servir et valoir ce que de droit

Pour DEKRA Industrial
Nicolas BOUVIER représentant DEKRA France
La Présidente

Nicolas Bouvier



ACT DIAG IMMO HSI PACA OUEST
 DOMAINE DE LA VALLEE VERTE
 Rue de la Vallée Verte
 Bât Bourbon 1 - BP 40038
 13367 MARSEILLE CEDEX 11

Dossier de diagnostics techniques

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux



Référence AMITRAV-D9045041-2201-V1 8 juin 2022

Bien	ERP catégorie 1 à 4
Adresse	Aéroport Marseille Provence 13700 MARIIGNANE
Propriétaire	CNTFE — CHSCT DES BDR DES MEF 52 Rue Liandier 13008 MARSEILLE
Demandeur	CNTFE — CHSCT DES BDR DES MEF 52 Rue Liandier 13008 MARSEILLE

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Visité le 25 mai 2022 par JEAN DAVID VIANY

Ce rapport original ne peut être reproduit sans notre autorisation et ne peut être utilisé de façon partielle.
 Il est rappelé l'obligation faite au propriétaire de l'immeuble concerné par la mission de repérage, de conservation et de transmission de ce rapport conformément aux exigences de l'article 11 de l'arrêté du 16 juillet 2019.



Sommaire

Sommaire	2
Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux	3
A. Informations générales	3
B. Cachet du diagnostiqueur	4
C. Programme de travaux	4
D. Programme de repérage	4
E. Conclusion(s)	7
F. Conditions de réalisation du repérage	8
G. Rapports précédents	9
H. Résultats détaillés du repérage	9
I. Déroulement du repérage	10
J. Éléments d'information	10
Annexe 1. Fiches d'identification et de cotation	11
Annexe 2. Croquis	14
Annexe 3. PV d'analyses	16
Annexe 4. Recommandations générales de sécurité	26
Annexe 5. Certificat de qualification	28
Annexe 6. Attestations d'assurance et sur l'honneur	29
Annexe 7. Autres documents	34

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Annule et remplace le rapport précédent (AMITRAV-D9045041-2201)

Article R.4412-97 du code du travail modifié par le décret n°2017-899 du 9 mai 2017; Arrêté du 23 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis; Norme NF X 46-020 d'août 2017

A Informations générales

A.1 Désignation du bâtiment

Type de bien	ERP catégorie 1 à 4
Nom	BAT C2
Adresse	Aéroport Marseille Provence 13700 MARIIGNANE
Propriété de	CNTFE — CHSCT DES BDR DES MEF 52 Rue Liandier 13008 MARSEILLE

A.2 Désignation du donneur d'ordre

Nom	CNTFE — CHSCT DES BDR DES MEF
Adresse	52 Rue Liandier 13008 MARSEILLE
Qualité	

A.3 Exécution de la mission

Rapport n°	AMITRAV-D9045041-2201-V1
Repérage réalisé le	25 mai 2022
Par	JEAN DAVID VIANY
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par	BUREAU VERITAS CERTIFICATION Diagnostics Immobiliers 5 chemin du Jubin Bât. C - CS 80220 - 69574 DARDILLY Cedex
Numéro de certification de validation	8051332
Date d'obtention	26 décembre 2017
Date d'émission du rapport	8 juin 2022
Laboratoire d'analyses	DEKRA PRELEVEMENTS & ANALYSES PACA
Numéro d'accréditation du laboratoire	1-6697
Adresse du laboratoire	24 Boulevard de la Bougie 13014 MARSEILLE
Organisme d'assurance professionnelle	XL Insurance Company SE – 61 rue Mstislav Rostropovitch - 75017 PARIS
Numéro de contrat d'assurance et date de validité	<ul style="list-style-type: none"> FR00020032LI du 01/01/2022 au 31/12/2022 FR00019980LI du 01/01/2022 au 31/12/2022

A.4 Référence du programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Néant

B Cachet du diagnostiqueur**Signature et Cachet de l'entreprise****Date d'établissement du rapport :**

Fait à MARSEILLE le 08/06/2022
Nom du diagnostiqueur : JEAN DAVID VIANY

C Programme de travaux**C.1 Programme de travaux du donneur d'ordre**

Dépose toiture

C.2 Programme et périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage**Locaux et parties d'immeubles concernés ou impactés**

toiture

Liste des ouvrages et parties d'ouvrages à inspecter

plaques de toiture et charpente

D Programme de repérage

La mission porte sur le repérage des éléments figurant dans la liste non exhaustive de l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019, figurant intégralement dans les tableaux A1 de la norme NF X 46-020 - août 2017 reportés ci-après :

Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
1. Toiture, terrasse et étanchéité	
Plaques ondulées et planes	Plaques en fibres-ciment y compris les panneaux type « sous tuile », plaques en matériau bitumeux.
Ardoises	Ardoises composite, ardoises en fibres-ciment.
Bardeaux bitumé (type « Shingle »)	
Éléments de sous-toiture	Pare-vapeur, pare-pluie et autres panneaux structurels, isolants sous toiture, flocage.
Complexe d'étanchéité pour toiture (y compris toiture-terrasse) pouvant être constitué d'une ou plusieurs couches	Bandes bitumeuses notamment renfort de cuvelage, produits d'accrochage et colles, isolants, complexe asphalté.
Éléments ponctuels	Conduits de cheminée, conduits de ventilation... Tout élément complémentaire à la toiture y compris les chéneaux, conduits de ventilation, conduits eaux pluviales.
2. Parois verticales extérieures	
Panneaux-sandwichs	Plaques, joints d'assemblage, joints d'étanchéité, tresses, mastics.
Bardages	Plaques et « bacs » en fibres-ciment, ardoises composites ou fibres-ciment.
Bardages métalliques à simple ou double peau	Revêtement intérieur, peinture.
Isolants sous bardage	Flocage, carton.
Mur et cloisons « en dur »	Enduits projetés, revêtement plastique épais, lissés ou talochés. Colle de carrelage, étanchéité extérieures des fondations, appui de fenêtre.



3. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur »	Flocages, joints (de dilatation, d'assemblage). Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés (notamment ceux ayant une fonction coupe-feu dans les IGH/ERP).
Poteaux (périphériques et intérieurs)	Flocages, joints (de dilatation, d'assemblage, de liaison avec la poutraison) Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés (notamment ceux ayant une fonction coupe-feu dans les IGH/ERP) Entourage de poteaux (carton, fibres-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
Cloisons légères ou préfabriquées	Panneaux de cloisons, isolant intérieur, jonction entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons (notamment IGH et ERP) : tresse, carton, fibres-ciment
Gaines et coffres verticaux (vérification des intérieurs et des extérieurs)	Flocage, panneaux, jonction entre panneaux. Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés (notamment ceux ayant une fonction coupe-feu dans les IGH/ERP).
Portes coupe-feu, portes pare-flamme	Vantaux et joints (sur battants et dormants y compris oculus,...).
Revêtement de murs, de poteaux, de cloisons légères ou préfabriquées, de gaines, de coffres et des portes coupe-feu et pare flamme	Sous-couches des tissus muraux, revêtements durs (plaques revêtues d'amiante-ciment, fibres-ciment), colle des carrelages, peintures (intumescentes, bitumeuses, décoratives).
4. Plafonds et faux plafonds	
Plafonds	Flocages Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés (notamment ceux ayant une fonction coupe-feu dans les IGH/ERP) Panneaux collés, vissés Coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite), cales de ferrailage.
Poutres et charpentes (périphériques et intérieures)	Flocages Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés (notamment ceux ayant une fonction coupe-feu dans les IGH/ERP) joints (de dilatation, d'assemblage, de liaison), plaques de ripage, entourage de poutres (carton, fibres-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu, peintures (intumescentes, bitumeuses, décoratives).
Interfaces entre structures	Rebouchage de trémies, jonctions avec la façade, calfeutremments, joints de dilatation.
Gaines et coffres horizontaux	Flocages Panneaux, jonction entre panneaux Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés (notamment ceux ayant une fonction coupe-feu dans les IGH/ERP).
Faux plafonds	Panneaux et plaques, jonction entre faux plafond et structure, joints entre panneaux ou plaques Pare-vapeur (celui du complexe isolant placé au-dessus du panneau de faux plafond) Isolant de faux plafond (celui déroulé ou posé dans le plenum au-dessus du panneau de faux plafond) Cantonnements (ceux constitués dans le plenum en jonction entre les cloisons ou mur et le plancher haut supérieur).
Suspentes et contrevents	Flocage, protections en plâtre, peintures intumescentes.
5. Planchers et planchers techniques	

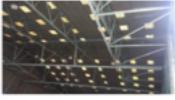


Revêtements de sol y compris revêtements de sols sportifs	Dalles plastiques, dalles moquettes avec entre-couche noire, lés en matériau plastique et/ou moquette avec sous-couche, nez de marche, colles.
Planchers	Étanchéité de cuvelages, coffrage perdu, chape maigre (base ciment), ragréage, rebouchage autour de conduits (principalement IGH et ERP).
6. Conduits, canalisations et accessoires intérieurs et extérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, autres fluides) Conduits de vapeur, fumée, échappement	Calorifugeage, rubans adhésifs, enveloppe de calorifuge, conduit, joints entre éléments Mastics, tresses, manchons.
Câbles électriques	Câbles électriques (isolant souvent de couleur orange) d'alimentation de secours.
Clapets/ volets coupe-feu	Clapet, volet, rebouchage, ossature., étanchéité coupe-feu en traversée cloison ou plancher.
Vide-ordures	Conduit, joint d'étanchéité des trappes.
7. Ascenseurs et monte-charges	
Portes intérieures et extérieures de l'ascenseur et portes palières de l'étage	Portes et cloisons palières.
Machinerie	Frein.
Trémie, machinerie	Calfeutrement entre mur/plancher (Joint, Bourre), trappe.
8. Equipements divers et accessoires	
Chaudières, tuyauteries, étuves, groupes électrogènes, convecteurs et radiateurs, aérothermes	Bourres, tresses, joints, calorifugeages, peintures anti-condensation, plaques isolantes (internes et externes), tissus, revêtements de câbles métalliques.
9. Installations industrielles	
Equipements et éléments spécifiques à vérifier en fonction du process industriel (fours, étuves, tuyauteries, racks)	Bourres, tresses, joints, calorifugeages, peintures anti-condensation, plaques isolantes, tissus.
10. Voies et Réseaux divers	
Conduits	Fibres-ciment.
Revêtement routier	Bitume couche et sous-couche.



E Conclusion(s)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Localisation	Élément	Matériaux ou produits	Critère de décision	Photo	Estimation quantité
Extérieur	Descentes eaux pluviales	Conduits en fibre-ciment	Document consulté		12 conduits de 20 ml
RDC > Hangar	Plaques fibro ciments	Plaques en fibre-ciment (y compris plaques "sous tuiles")	Résultat d'analyse		1500 m²

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

F Conditions de réalisation du repérage

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon l'annexe I de l'arrêté du 16 juillet 2019.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Le donneur d'ordre est tenu :

- de fournir la liste des immeubles ou parties d'immeuble bâtis concernés ainsi que, pour chaque immeuble, la date de délivrance du permis de construire et les années de construction, modification réhabilitation, si elles sont connues
- de fournir le programme détaillé des travaux
- de fournir les plans à jour du ou des immeubles bâtis ou, à défaut, des croquis
- de fournir les moyens d'accès nécessaires à mettre en oeuvre pour accéder à certains matériaux (escabeau, échelle, échafaudage, plate-forme élévatrice de personnes...) et d'en définir les conditions d'utilisation.
- de procéder aux démontages nécessitant des outillages et/ou aux investigations approfondies destructives demandées par l'opérateur de repérage
- de désigner un accompagnateur ayant connaissance des lieux et des procédures spécifiques s'y attachant
- d'informer les occupants et les exploitants de la mission de repérage devant être réalisée et de les évacuer le cas échéant

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Procédures de quantification de matériaux contenant de l'amiante :

Le mesurage permettant la quantification des matériaux et produits contenant de l'amiante, issu de l'obligation réglementaire de l'arrêté du 16 juillet 2019, n'est réalisé que sur les parties visibles et accessibles lors du repérage. Il est estimatif et ne préjuge pas des parties masquées dans les éléments structurels du bâtiment. La quantification sera indiquée en surface, en mètre linéaire ou en unité.

Date du repérage : 25/05/2022

Liste des écarts, adjonctions ou suppressions d'information de la norme :

Dans un souci de ne pas alourdir le rapport et d'en faciliter sa compréhension et sa lecture, l'accréditation COFRAC du laboratoire ayant réalisé l'analyse de nos prélèvements et son annexe technique ne sont pas annexés au présent rapport. Ces documents sont consultables et transmis sur demande auprès de votre interlocuteur en agence.

Informations sur les prélèvements :

A - Motifs qui ont pu conduire à réduire ou augmenter le nombre de prélèvements tel qu'indiqué en Annexe 1 de la norme NFX 46-020 pour chacun des matériaux et produits repérés :

Néant



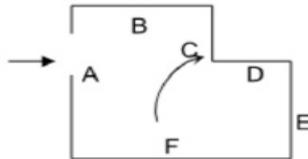
B - Informations sur toutes les conditions existantes susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des sondages (environnement du matériau, contamination éventuelle,...) :

Néant

C - Informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle,...) :

Néant

Sens du repérage pour évaluer un local :



G Rapports précédents

Aucun

H Résultats détaillés du repérage

Liste des locaux visités/non visités et justification

Nom	Etage	Visité	Justification
Extérieur		Oui	
Hangar	RDC	Oui	

Description des revêtements en place au jour de la visite

Localisation	Élément	Matériaux ou produits
RDC > Hangar	Plaques fibre de verres	Matériau composite

La liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, sur décision de l'opérateur

Localisation	Élément	Matériaux ou produits	Critère de décision	Estimation quantité
Extérieur	Descentes eaux pluviales	Conduits en fibre-ciment	Document consulté	12 conduits de 20 ml

La liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, après analyse

Localisation	Élément	Matériaux ou produits	Réf. Prél.	Estimation quantité
RDC > Hangar	Plaques fibro ciments	Plaques en fibre-ciment (y compris plaques "sous tuiles")	P001, P002, P003, P004	1500 m ²

La liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas

Localisation	Élément	Matériaux ou produits	Critère de décision	Réf. Prél.
RDC > Hangar	Plaques fibre de verres	Matériau composite	Résultat d'analyse	P005, P006
RDC > Hangar	Charpente métalliques	Peintures intumescentes	Résultat d'analyse	P007, P008, P009, P010

Liste des matériaux ou produits qui par nature ne contiennent pas d'amiante



Aucun

I Déroulement du repérage

Éléments complémentaires au repérage

Présence de mobilier ou d'activité pendant le repérage ?	<input type="checkbox"/>
Les plans du bâtiment ont-ils été fournis ?	<input type="checkbox"/>
Le programme précis des travaux a-t-il été transmis ?	<input checked="" type="checkbox"/>
D'autres documents ont-ils été remis ?	<input type="checkbox"/>
Commentaire Néant	

J Éléments d'information

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org



ANNEXE 1 Fiches d'identification et de cotation

Prélèvement	P001	
Pièce	RDC - Hangar	
Localisation	Plaques fibro ciments	
Matériaux	Plaques en fibre-ciment (y compris plaques "sous tuiles")	
Date	8 juin 2022	
Résultat	Présence d'amiante	
Commentaire		

Prélèvement	P002	
Pièce	RDC - Hangar	
Localisation	Plaques fibro ciments	
Matériaux	Plaques en fibre-ciment (y compris plaques "sous tuiles")	
Date	8 juin 2022	
Résultat	Présence d'amiante	
Commentaire		

Prélèvement	P003	
Pièce	RDC - Hangar	
Localisation	Plaques fibro ciments	
Matériaux	Plaques en fibre-ciment (y compris plaques "sous tuiles")	
Date	8 juin 2022	
Résultat	Présence d'amiante	
Commentaire		

Prélèvement	P004	
Pièce	RDC - Hangar	
Localisation	Plaques fibro ciments	
Matériaux	Plaques en fibre-ciment (y compris plaques "sous tuiles")	
Date	8 juin 2022	
Résultat	Présence d'amiante	
Commentaire		



Prélèvement	P005
Pièce	RDC - Hangar
Localisation	Plaques fibre de verres
Matériaux	Matériau composite
Date	8 juin 2022
Résultat	Absence d'amiante
Commentaire	



Prélèvement	P006
Pièce	RDC - Hangar
Localisation	Plaques fibre de verres
Matériaux	Matériau composite
Date	8 juin 2022
Résultat	Absence d'amiante
Commentaire	



Prélèvement	P007
Pièce	RDC - Hangar
Localisation	Charpente métalliques
Matériaux	Peintures intumescentes
Date	8 juin 2022
Résultat	Absence d'amiante
Commentaire	



Prélèvement	P008
Pièce	RDC - Hangar
Localisation	Charpente métalliques
Matériaux	Peintures intumescentes
Date	8 juin 2022
Résultat	Absence d'amiante
Commentaire	





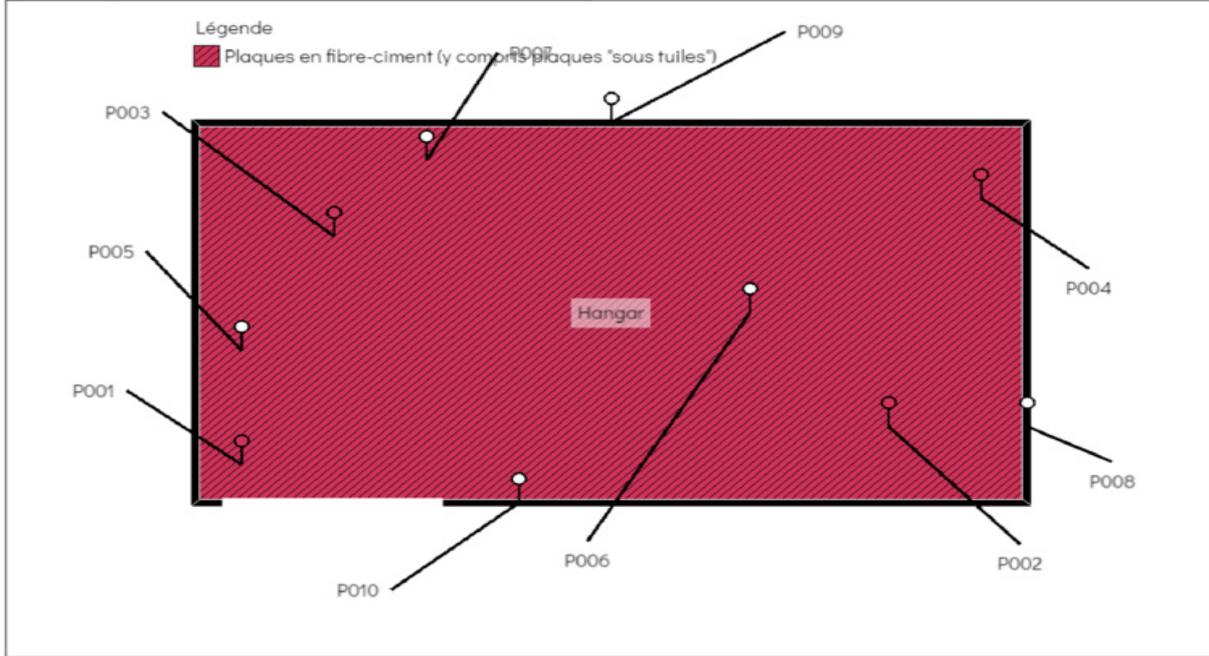
Prélèvement	P009	
Pièce	RDC - Hangar	
Localisation	Charpente métalliques	
Matériaux	Peintures intumescentes	
Date	8 juin 2022	
Résultat	Absence d'amiante	
Commentaire		

Prélèvement	P010	
Pièce	RDC - Hangar	
Localisation	Charpente métalliques	
Matériaux	Peintures intumescentes	
Date	8 juin 2022	
Résultat	Absence d'amiante	
Commentaire		

Par décision de l'opérateur		
Pièce	Extérieur	
Localisation	Descentes eaux pluviales	
Matériaux	Conduits en fibre-ciment	
Date	8 juin 2022	
Résultat	Présence d'amiante	

ANNEXE 2 Croquis

Planche de repérage usuel		1/1
RDC		
Référence	AMITRAV-D9045041-2201-V1	Version 2
Origine	Dekra diagnostic / JEAN DAVID VIANY	
Adresse	Aéroport Marseille Provence 13700 MARGNANE	




1/1 Liste des éléments - Planche de repérage usuel - RDC
Prélèvements

P001 Hangar Plaques fibro ciments Plaques en fibre-ciment (y compris plaques "sous tuiles")	P002 Hangar Plaques fibro ciments Plaques en fibre-ciment (y compris plaques "sous tuiles")	P003 Hangar Plaques fibro ciments Plaques en fibre-ciment (y compris plaques "sous tuiles")
P004 Hangar Plaques fibro ciments Plaques en fibre-ciment (y compris plaques "sous tuiles")	P005 Hangar Plaques fibre de verres Matériau composite	P006 Hangar Plaques fibre de verres Matériau composite
P007 Hangar Charpente métalliques Peintures intumescentes	P008 Hangar Charpente métalliques Peintures intumescentes	P009 Hangar Charpente métalliques Peintures intumescentes
P010 Hangar Charpente métalliques Peintures intumescentes		

Par décision

- a** Conduits en fibre-ciment
Extérieur Descentes eaux pluviales



ANNEXE 3 PV d'analyses

PV_-_P001_O.pdf



DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com



DEKRA INDUSTRIAL
PACA OUEST (A321)
DOMAINE DE LA VALLEE VERTE
RUE DE LA VALLEE VERTE - BAT BOURBON 1
BP 40038
13367 MARSEILLE CEDEX 11

D9045041-2201
AEROPORT MARSEILLE PROVENCE
13700 MARIGNANE

Rapport d'essai N° 1415593 Révision 0
Nbre d'échantillon(s) : 10

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1316756

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	Jean David Viany	Transporté par :	Client
Réceptionné par :	Clément Mougin	Le :	01/06/22
Référence de l'échantillon :	P001	Date de prélèvement :	31/05/22
Description de l'échantillon :	Plaques en fibre-ciment (y compris plaques "sous tuiles")		
Localisation :	RDC, Hangar, Plaques fibro ciments		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.
Arrêté du 1er octobre 2019 - Norme HSG 248 Appendix 2
Après une recherche détaillée et complète sous stéréomicroscope, les fibres représentatives sont montées entre lame et lamelle dans un liquide à indice de réfraction approprié en vue d'une identification par microscope optique à lumière polarisée (MOLP). Préparation par traitement mécanique selon notre procédure interne LAB/TEC/PR/002.
Lieu d'analyse : Marseille
Date d'analyse : 02/06/22 Par : DPA/Simon ESPITALIER

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE						
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	fibre ciment	dur et fibreux	gris	MOLP	2	Chrysotile -

La couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibres d'amiante optiquement observable. Pour être observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2µm.
Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).
- Commentaires : présence de fibres minérales dont les propriétés morphologiques et optiques ne sont pas compatibles avec celles des 6 amiantes réglementaires. remarque_5

Validé le 07/06/22
Par DPA/Véronique SAVARY
Chef d'équipe laboratoire





PV_-_P002_O.pdf



DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

D9045041-2201
AEROPORT MARSEILLE PROVENCE
13700 MARRIGNANE

DEKRA INDUSTRIAL
PACA OUEST (A321)
DOMAINE DE LA VALLEE VERTE
RUE DE LA VALLEE VERTE - BAT BOURBON 1
BP 40038
13367 MARSEILLE CEDEX 11



Rapport d'essai N° 1415593 Révision 0
Nbre d'échantillon(s) : 10

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1316758

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	Jean David Viany	Transporté par :	Client
Réceptionné par :	Clément Mougin	Le :	01/06/22
Référence de l'échantillon :	P002	Date de prélèvement :	31/05/22
Description de l'échantillon :	Plaques en fibre-ciment (y compris plaques "sous tuiles")		
Localisation :	RDC, Hangar, Plaques fibro ciments		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.
Arrêté du 1er octobre 2019 - Norme HSG 248 Appendix 2
Après une recherche détaillée et complète sous stéréomicroscope, les fibres représentatives sont montées entre lame et lamelle dans un liquide à indice de réfraction approprié en vue d'une identification par microscope optique à lumière polarisée (MOLP). Préparation par traitement mécanique selon notre procédure interne LAB/TEC/PR/002.
Lieu d'analyse : Marseille
Date d'analyse : 02/06/22 Par : DPA/Simon ESPITALIER

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE						
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Type de fibre d'amiante détectée
Couche I	fibre ciment	dur et fibreux	gris	MOLP	4	Chrysotile / Crocidolite -

La couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibres d'amiante optiquement observable. Pour être observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2µm.
Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).
- Commentaires : présence de fibres minérales dont les propriétés morphologiques et optiques ne sont pas compatibles avec celles des 6 amiantes réglementaires. remarque_5

Validé le 07/06/22
Par DPA/Véronique SAVARY
Chef d'équipe laboratoire



L'accréditation de Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction de ce rapport est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DEKRA Prélèvements & Analyses.



PV_-_P003_O.pdf



DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

DEKRA INDUSTRIAL
PACA OUEST (A321)
DOMAINE DE LA VALLEE VERTE
RUE DE LA VALLEE VERTE - BAT BOURBON 1
BP 40038
13367 MARSEILLE CEDEX 11



D9045041-2201
AEROPORT MARSEILLE PROVENCE
13700 MARIGNANE

Rapport d'essai N° 1415593 Révision 0
Nbre d'échantillon(s) : 10

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1316759

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	Jean David Viany	Transporté par :	Client
Réceptionné par :	Clément Mougin	Le :	01/06/22
Référence de l'échantillon :	P003	Date de prélèvement :	31/05/22
Description de l'échantillon :	Plaques en fibre-ciment (y compris plaques "sous tuiles")		
Localisation :	RDC, Hangar, Plaques fibro ciments		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.
Arrêté du 1er octobre 2019- Norme HSG 248 Appendix 2
Après une recherche détaillée et complète sous stéréomicroscope, les fibres représentatives sont montées entre lame et lamelle dans un liquide à indice de réfraction approprié en vue d'une identification par microscope optique à lumière polarisée (MOLP). Préparation par traitement mécanique selon notre procédure interne LAB/TEC/PR/002.
Lieu d'analyse : Marseille
Date d'analyse : 02/06/22 Par : DPA/Simon ESPITALIER

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE						
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	fibre ciment	dur et fibreux	gris	MOLP	2	Chrysotile -

La couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibres d'amiante optiquement observable. Pour être observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2µm.
Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).
- Commentaires : présence de fibres minérales dont les propriétés morphologiques et optiques ne sont pas compatibles avec celles des 6 amiantes réglementaires. remarque_5

Validé le 07/06/22
Par DPA/Véronique SAVARY
Chef d'équipe laboratoire



L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai finalisé est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DEKRA Prélèvements & Analyses.



PV_-_P004_O.pdf



DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

DEKRA INDUSTRIAL
PACA OUEST (A321)
DOMAINE DE LA VALLEE VERTE
RUE DE LA VALLEE VERTE - BAT BOURBON 1
BP 40038
13367 MARSEILLE CEDEX 11



D9045041-2201
AEROPORT MARSEILLE PROVENCE
13700 MARIGNANE

Rapport d'essai N° 1415593 Révision 0
Nbre d'échantillon(s) : 10

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1316760

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	Jean David Viany	Transporté par :	Client
Réceptionné par :	Clément Mougin	Le :	01/06/22
Référence de l'échantillon :	P004	Date de prélèvement :	31/05/22
Description de l'échantillon :	Plaques en fibre-ciment (y compris plaques "sous tuiles")		
Localisation :	RDC, Hangar, Plaques fibro ciments		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.
Arrêté du 1er octobre 2019- Norme HSG 248 Appendix 2
Après une recherche détaillée et complète sous stéréomicroscope, les fibres représentatives sont montées entre lame et lamelle dans un liquide à indice de réfraction approprié en vue d'une identification par microscope optique à lumière polarisée (MOLP). Préparation par traitement mécanique selon notre procédure interne LAB/TEC/PR/002.
Lieu d'analyse : Marseille
Date d'analyse : 02/06/22 Par : DPA/Simon ESPITALIER

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE						
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	fibre ciment	dur et fibreux	gris	MOLP	2	Chrysotile -

La couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibres d'amiante optiquement observable. Pour être observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2µm.
Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

- Commentaires : présence de fibres minérales dont les propriétés morphologiques et optiques ne sont pas compatibles avec celles des 6 amiantes réglementaires. remarque_5

Validé le 07/06/22
Par DPA/Véronique SAVARY
Chef d'équipe laboratoire



L'accréditation de Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction de ce rapport est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai finaux fixés est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DEKRA Prélèvements & Analyses.

Page 4 / 10

Référence: AMITRAV-D9045041-2201-V1
DEKRA Industrial S.A.S.
Siège Social : 19 rue Stuart Mill, PA Limoges Sud Orange, BP 308 - 87008 LIMOGES Cedex 1
S.A.S. au Capital Social de 8 628 320 € - SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES - NAF7120B - www.dekra-industrial.fr - TVA FR 44 433 250 834



PV_-_P005_N.pdf



DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

D9045041-2201
AEROPORT MARSEILLE PROVENCE
13700 MARIGNANE

DEKRA INDUSTRIAL
PACA OUEST (A321)
DOMAINE DE LA VALLEE VERTE
RUE DE LA VALLEE VERTE - BAT BOURBON 1
BP 40038
13367 MARSEILLE CEDEX 11



Rapport d'essai N° 1415593 Révision 0
Nbre d'échantillon(s) : 10

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1316761

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	Jean David Viany	Transporté par :	Client
Réceptionné par :	Clément Mougin	Le :	01/06/22
Référence de l'échantillon :	P005	Date de prélèvement :	31/05/22
Description de l'échantillon :	Matériau composite		
Localisation :	RDC, Hangar, Plaques fibre de verres		

Remarques : Préanalyses MOLP effectuées par Simon ESPITALLIER : FA non détectée (correspondant à une teneur inférieure à la LD 0.1% massique-intervalle de confiance à 95%)

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.
Arrêté du 1 er octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050
Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Marseille
Date d'analyse : 07/06/22
Par : DPA/Leïla BENNANI

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	matériau	dur et fibreux	beige	MET	1	2	Non détecté

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 07/06/22
Par DPA/Véronique SAVARY
Chef d'équipe laboratoire



L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction de ce rapport est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DEKRA Prélèvements & Analyses.



PV_ _ P006_N.pdf



DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

D9045041-2201
AEROPORT MARSEILLE PROVENCE
13700 MARIGNANE

DEKRA INDUSTRIAL
PACA OUEST (A321)
DOMAINE DE LA VALLEE VERTE
RUE DE LA VALLEE VERTE - BAT BOURBON 1
BP 40038
13367 MARSEILLE CEDEX 11



Rapport d'essai N° 1415593 Révision 0
Nbre d'échantillon(s) : 10

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1316762

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	Jean David Viany	Transporté par :	Client
Réceptionné par :	Clément Mougin	Le :	01/06/22
Référence de l'échantillon :	P006	Date de prélèvement :	31/05/22
Description de l'échantillon :	Matériau composite		
Localisation :	RDC, Hangar, Plaques fibre de verres		

Remarques : Préanalyses MOLP effectuées par Simon ESPITALLIER : FA non détectée (correspondant à une teneur inférieure à la LD 0.1% massique-intervalle de confiance à 95%)

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.
Arrêté du 1 er octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050
Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Marseille
Date d'analyse : 07/06/22
Par : DPA/Leïla BENNANI

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	matériau	dur et fibreux	beige	MET	1	2	Non détecté

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 07/06/22
Par DPA/Véronique SAVARY
Chef d'équipe laboratoire



L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DEKRA Prélèvements & Analyses.



PV_ _P007_N.pdf



DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

DEKRA INDUSTRIAL
PACA OUEST (A321)
DOMAINE DE LA VALLEE VERTE
RUE DE LA VALLEE VERTE - BAT BOURBON 1
BP 40038
13367 MARSEILLE CEDEX 11

D9045041-2201
AEROPORT MARSEILLE PROVENCE
13700 MARIGNANE

Rapport d'essai N° 1415593 Révision 0
Nbre d'échantillon(s) : 10

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

ECHANTILLON N° 1316763

DONNÉES CLIENT

Prélevé par : Jean David Viany Transporté par : Client
Réceptionné par : Clément Mougin Le : 01/06/22
Référence de l'échantillon : P007 Date de prélèvement : 31/05/22
Description de l'échantillon : Peintures intumescentes
Localisation : RDC, Hangar, Charpente métalliques

ANALYSE(S)

Statut de l'échantillon : Non conforme, quantité d'échantillon insuffisante pour archivage et contre analyse éventuelle.
Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Marseille
Date d'analyse : 07/06/22

Par : DPA/Leila BENNANI

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détecté
Couche 1	peinture	cassant	bleu et orange	MET	1	2	Non détecté

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 07/06/22
Par DPA/Véronique SAVARY
Chef d'équipe laboratoire



L'accréditation du Centre atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DEKRA Prélèvements & Analyses.

Page 7 / 10

Référence: AMITRAV-D9045041-2201-V1
DEKRA Industrial S.A.S.
Siège Social : 19 rue Stuart Mill, PA Limoges Sud Orange, BP 308 - 87008 LIMOGES Cedex 1
S.A.S. au Capital Social de 8 628 320 € - SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES - NAF7120B - www.dekra-industrial.fr - TVA FR 44 433 250 834

22 / 47

COPIE_LectureSEULE_D90450412201RK3.pdf 23/48



PV_ _ P008_N.pdf



DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

D9045041-2201
AEROPORT MARSEILLE PROVENCE
13700 MARIGNANE

DEKRA INDUSTRIAL
PACA OUEST (A321)
DOMAINE DE LA VALLEE VERTE
RUE DE LA VALLEE VERTE - BAT BOURBON 1
BP 40038
13367 MARSEILLE CEDEX 11



Rapport d'essai N° 1415593 Révision 0
Nbre d'échantillon(s) : 10

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1316765

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	Jean David Viany	Transporté par :	Client
Réceptionné par :	Clément Mougin	Le :	01/06/22
Référence de l'échantillon :	P008	Date de prélèvement :	31/05/22
Description de l'échantillon :	Peintures intumescentes		
Localisation :	RDC, Hangar, Charpente métalliques		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.
Arrêté du 1 er octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050
Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne
LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à
transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Marseille
Date d'analyse : 07/06/22
Par : DPA/Leila BENNANI

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	peinture	cassant	bleu orange et blanc	MET	1	2	Non détecté

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 07/06/22
Par DPA/Véronique SAVARY
Chef d'équipe laboratoire



L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DEKRA Prélèvements & Analyses.



PV_ _P009_N.pdf



DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

D9045041-2201
AEROPORT MARSEILLE PROVENCE
13700 MARIGNANE

DEKRA INDUSTRIAL
PACA OUEST (A321)
DOMAINE DE LA VALLEE VERTE
RUE DE LA VALLEE VERTE - BAT BOURBON 1
BP 40038
13367 MARSEILLE CEDEX 11



Rapport d'essai N° 1415593 Révision 0
Nbre d'échantillon(s) : 10

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1316766

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	Jean David Viany	Transporté par :	Client
Réceptionné par :	Clément Mougin	Le :	01/06/22
Référence de l'échantillon :	P009	Date de prélèvement :	31/05/22
Description de l'échantillon :	Peintures intumescentes		
Localisation :	RDC, Hangar, Charpente métalliques		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.
Arrêté du 1 er octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050
Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne
LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à
transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Marseille
Date d'analyse : 07/06/22
Par : DPA/Leila BENNANI

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
				MET	1	2	Non détecté

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 07/06/22
Par DPA/Véronique SAVARY
Chef d'équipe laboratoire



L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DEKRA Prélèvements & Analyses.

Page 9 / 10

Référence: AMITRAV-D9045041-2201-V1
DEKRA Industrial S.A.S.
Siège Social : 19 rue Stuart Mill, PA Limoges Sud Orange, BP 308 - 87008 LIMOGES Cedex 1
S.A.S. au Capital Social de 8 628 320 € - SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES - NAF7120B - www.dekra-industrial.fr - TVA FR 44 433 250 834



PV_ _ P010_N.pdf



DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

D9045041-2201
AEROPORT MARSEILLE PROVENCE
13700 MARIGNANE

DEKRA INDUSTRIAL
PACA OUEST (A321)
DOMAINE DE LA VALLEE VERTE
RUE DE LA VALLEE VERTE - BAT BOURBON 1
BP 40038
13367 MARSEILLE CEDEX 11



Rapport d'essai N° 1415593 Révision 0
Nbre d'échantillon(s) : 10

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1316768

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	Jean David Viany	Transporté par :	Client
Réceptionné par :	Clément Mougin	Le :	01/06/22
Référence de l'échantillon :	P010	Date de prélèvement :	31/05/22
Description de l'échantillon :	Peintures intumescentes		
Localisation :	RDC, Hangar, Charpente métalliques		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.
Arrêté du 1 er octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050
Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne
LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à
transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Marseille
Date d'analyse : 07/06/22
Par : DPA/Leila BENNANI

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	peinture	cassant	bleu et orange	MET	1	2	Non détecté -

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).
- Commentaires : présence de fibres minérales dont les propriétés morphologiques, cristallographiques et chimiques ne sont pas compatibles avec celles des 6 amiantes réglementaires. remarque_8

Validé le 07/06/22
Par DPA/Véronique SAVARY
Chef d'équipe laboratoire



L'accréditation de Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DEKRA Prélèvements & Analyses.

ANNEXE 4 Recommandations générales de sécurité

Les recommandations générales de sécurité (Arrêté du 21 décembre 2012)

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29- 5 du code de la santé publique. La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoisonnement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).



3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.



ANNEXE 5 Certificat de qualification



BUREAU VERITAS
Certification



Certificat
Attribué à

Monsieur Jean-David VIANY

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code de la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat*
Amiante sans mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	26/12/2017	25/12/2022
Amiante avec mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	18/01/2018	25/12/2022

Date : 18/01/2018 Numéro de certificat : 8051332

Jacques MATILLON - Directeur Général




* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus
Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-dtdg

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle - Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense

Référence: AMITRAV-D9045041-2201-V1
DEKRA Industrial S.A.S.
 Siège Social : 19 rue Stuart Mill, PA Limoges Sud Orange, BP 308 - 87008 LIMOGES Cedex 1
 S.A.S. au Capital Social de 8 628 320 € - SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES - NAF7120B - www.dekra-industrial.fr - TVA FR 44 433 250 834

ANNEXE 6 Attestations d'assurance et sur l'honneur



XL Insurance

ATTESTATION D'ASSURANCE 2022
« Diagnostics Amiante »

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de XL Insurance Company SE, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), atteste que la société :

DEKRA Industrial SAS
P.A Limoges Sud Orange, 19 Rue Stuart Mill – CS 70308
87008 LIMOGES Cedex

a souscrit le contrat d'assurance **RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE n° FR00019980LI** auprès de notre société et couvrant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non causés aux tiers dans le cadre de ses activités garanties au titre de ce contrat.

Les activités garanties par ces contrats sont notamment les suivantes :

Mission « Diagnostics de présence d'amiante dans les bâtiments, assistance technique amiante, mesures d'empoussièrement d'amiante, coordination SPS lors de chantiers de désamiantage », Conseils et accompagnement Amiante, Stratégies de Prélèvements, Prélèvements et Analyses de tout type de matériaux, air, sols, boues, Rapports d'analyse, Surveillance de l'air sur le lieu du travail, Logiciels de suivi des analyses et des données de chantier

Les sommes assurées au titre de ces deux contrats sont les suivantes :

RESPONSABILITE CIVILE IMPUTABLE AUX « MISSIONS » (RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE) :

Dommages Immatériels Non Consécutifs : **4 000 000 Euros** par sinistre et par année d'assurance

Il est précisé que les montants de garanties :

- Forment la limite des engagements de l'Assureur pour l'ensemble des réclamations imputables au même fait dommageable et quel que soit le nombre d'Assurés au contrat,
- Constituent, lorsque la précision en est faite, l'engagement maximum de l'Assureur pour toutes les réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance,
- S'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat.

Validité de cette attestation :

La validité de la présente attestation, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des termes et limites du contrat auquel elle se réfère, cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ceux-ci ne peut être souscrite conformément à la législation locale qu'auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

Cette attestation est valable du **1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022** inclus sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance, pour les cas prévus par le Code des Assurances ou par le Contrat.



Fait à Paris, le 13 janvier 2022

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France - Telephone: +33 1 56 92 80 00 axaax.com
 XL Insurance Company SE, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, Dublin 2, D02 VK30, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie). XL Insurance Company SE, succursale française - 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927. Directors: B.R.P. Joseph (UK), X.Veyry (FR), P. Wilson (UK), D. Paticci-Chetani (FR), J. O'Neill, H. Browne, P.H. Rastoul (FR)

Référence: AMITRAV-D9045041-2201-V1

DEKRA Industrial S.A.S.

Siège Social : 19 rue Stuart Mill, PA Limoges Sud Orange, BP 308 - 87008 LIMOGES Cedex 1

S.A.S. au Capital Social de 8 628 320 € - SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES - NAF7120B - www.dekra-industrial.fr - TVA FR 44 433 250 834

29 / 47



XL Insurance

ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), atteste que la société :

DEKRA Industrial SAS
P.A Limoges Sud Orange, 19 Rue Stuart Mill
CS 70308- 87008
LIMOGES Cedex

a souscrit auprès de notre Société un contrat d'assurance **RESPONSABILITÉ CIVILE ENTREPRISE** n° **FR00019980LI** couvrant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre des activités couvertes au titre de ce contrat.

Les activités garanties par ce contrat sont les suivantes :

- Bureau de contrôle, contrôleur technique, dans tous les domaines de la construction, de la prévention, de la sécurité, de la fiabilité, de la coordination, de l'assistance, de la maintenance, comportant toutes opérations, missions et prestations de conseils, audits, études, expertises, analyses, diagnostics, enquêtes, constats, contrôles, vérifications, formation, information, y compris les diagnostics et contrôles de présence de plomb, radon et insectes, et ce sur tous biens meubles et immeubles, y compris les ouvrages de génie civil, les équipements, les installations, les remontées mécaniques, les systèmes de sécurité incendie, les navires notamment pour la délivrance de certificats sanitaires, et y compris leurs implications sur l'environnement.
- Conseils et accompagnement amiante et plomb, Stratégie de Prélèvements, Prélèvements et Analyses de tout type de matériaux, air, sols, boues, Rapports d'analyses Surveillance de l'air sur le lieu du travail, Logiciels de suivi des analyses et des données de chantier.
- Formation, information, animation, assistance à destination du personnel des entreprises dans les domaines suivants : système sécurité incendie, hygiène et sécurité dans le travail, plans de prévention, audit de conformité du patrimoine bâti, coordination sécurité-santé, mines et carrières.
- Coordinateur « sécurité protection de la santé », coordination SSI, examinateur « qualité », chargé de sécurité pyrotechnique, mesures de perméabilité à l'air de l'enveloppe des bâtiments et des réseaux aérauliques.
- Assistance, conseils, audits, études, dans les domaines suivants : sûreté de fonctionnement d'équipements et installations, ingénierie qualité, optimisation de la performance en production et maintenance.
- Etudes, formations, informations et assistances techniques, administratives et financières aux maîtres d'ouvrages dans les domaines liés à l'environnement (eau, air, sol, déchets).
- Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'ouvrage déléguée, et missions Amose selon les articles 5 et 6 de l'Ordonnance 2018-937 du 30 octobre 2018.
- Développement et vente, avec installation, formation et maintenance, de logiciels et progiciels pour la gestion technique et administrative des parcs immobiliers et mobiliers des secteurs publics et privés.
- Soutien au développement de l'activité de contrôle des appareils de radiographie des cabinets dentaires.
- **A l'exclusion de toute opération, mission et prestation de maîtrise d'œuvre**, sauf celles très occasionnelles, et sauf celles de maîtrise d'œuvre et de bureau d'études techniques pour la réalisation d'ouvrages et d'installations d'assainissement desservant des bâtiments dans le domaine de l'industrie et des collectivités locales et celles de maîtrise d'œuvre en installations thermiques et climatiques.
- **A l'exclusion de toutes activités ou dommages liés à la présence d'amiante.**

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France - Telephone: +33 1 56 92 80 00 axa.com
 XL Insurance Company SE, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, Dublin 2, D02 VK30, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie). XL Insurance Company SE, Succursale française : 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927.
 Administrateurs: P.R.Braddock (UK), J.R.Harris (UK), B.R.P.Joseph (UK), Y.Satterly, P. Wilson (UK), D. Palici-Chehab (FR), J. O'Neill, H. Browne

1/2

Référence: AMITRAV-D9045041-2201-V1

DEKRA Industrial S.A.S.

Siège Social : 19 rue Stuart Mill, PA Limoges Sud Orange, BP 308 - 87008 LIMOGES Cedex 1

S.A.S. au Capital Social de 8 628 320 € - SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES - NAF7120B - www.dekra-industrial.fr - TVA FR 44 433 250 834

30 / 47



XL Insurance

MONTANT DES GARANTIES

• **RESPONSABILITÉ CIVILE NON IMPUTABLE AUX « FOURNITURES » (RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE)**

- Pour l'ensemble des dommages
- 15.000.000 euros par sinistre dont :
 - atteintes à l'environnement : 1.525.000 euros par sinistre et année d'assurance, ce montant comprenant également les dommages matériels et immatériels
 - pour l'ensemble des dommages matériels et immatériels consécutifs ou non consécutifs : 15.000.000 euros par sinistre dont 1.525.000 euros par sinistre pour les dommages immatériels non consécutif
 - Faute inexcusable de l'Employeur en France : 7 500 000 Euros pour l'ensemble des sinistres imputables à une même année d'assurance.

• **RESPONSABILITÉ CIVILE IMPUTABLE AUX « FOURNITURES » RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE**

- Pour l'ensemble des dommages
- 15.000.000 euros par sinistre et année d'assurance dont :
 - 6.000.000 euros par sinistre et année d'assurance pour l'ensemble des dommages suivants : dommages immatériels non consécutifs et dommages de même nature que ceux visés aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et dont sont responsables le maître d'œuvre et le bureau d'études techniques réputés constructeurs (en application de l'article 1792-1 1° du Code civil) ou le contrôleur technique (tel que défini à l'article L111-23 du Code de la construction et de l'habitation) pour les ouvrages listés à l'Article L243-1-1 du Code des assurances.

Territorialité : Monde entier sauf USA-Canada

Il est précisé que les montants de garanties :

- Forment la limite des engagements de l'Assureur pour l'ensemble des réclamations imputables au même fait dommageable et quel que soit le nombre d'Assurés au contrat,
- Constituent, lorsque la précision en est faite, l'engagement maximum de l'Assureur pour toutes les réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance,
- S'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat.

Cette attestation est valable du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 inclus sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation du contrat, en cours d'année d'assurance, pour les cas prévus par le Code des Assurances ou par le contrat.

La validité de la présente attestation, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites du contrat auquel elle se réfère, cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ces derniers ne peut être souscrite conformément à la législation locale qu'auprès d'assureurs agréés dans la nation considérée.

Fait à Paris, le 13 janvier 2022



XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France - Telephone: +33 1 56 92 80 00 AXA
 XL Insurance Company SE, eine società incorporata al capitale di 299.156.875 euro, domiciliata a St. Stephen's Green, Dublin 2, D02 WK36, Irlanda come controllata per la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), XL Insurance Company SE, Succursale Française: 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 P. 433 408 327.
 Administrateurs: P.R.Bradbrook (UK), J.R.Harris (UK), B.R.P.Joseph (UK), Y.Stallery, P. Wilson (UK), D. Palco-Chehab (FR), J. O'Neill, H. Browne
 XL INSURANCE COMPANY SE, SUCCURSALE FRANÇAISE, 61 RUE MESTISLAV ROSTROPOVITCH, 75017 PARIS CEDEX 13, FRANCE
 (SIEGE SOCIAL: 6 ST STEPHEN'S GREEN - DUBLIN (IRELAND))
 REPRESENTEE PEAR L'ACTIVITE SERVICES DE COMMERCE
 2/2

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné M. Nicolas BOUVIER agissant en qualité de représentant légal de la société DEKRA France inscrite sous le numéro SIREN 411 768 831 RCS. Nanterre laquelle est Présidente de la Société DEKRA Industrial, Société par actions simplifiée au capital social de 25 060 000 € ayant son siège social à LIMOGES (87000) - Parc d'activité de Limoges Sud Orange, 19 Rue Stuart Mill immatriculée sous le numéro SIREN 433 250 834 RCS Limoges, déclare sur l'honneur que :

La société DEKRA Industrial susvisée pour l'établissement des rapports et constats définis aux 1^{er} à 4^{er}, 6^{er} et 7^{er} de l'article L. 271-4 ainsi qu'à l'article L. 126-26 du code de la construction et de l'habitation, est en situation régulière au regard de l'article L. 271-6 du même code et qu'elle:

- dispose des moyens en matériel et en personne appropriés,
- emploie des salariés dont les compétences ont été certifiées par un organisme accrédité dans le domaine de la construction, conformément à l'article R271-1 du code de la construction et de l'habitation,
- est souscripteur d'une assurance permettant de couvrir des conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions, selon les modalités de l'article R271-2 du code de la construction et de l'habitation,
- n'a aucun lien de nature à compromettre l'indépendance et l'impartialité de l'auteur (ou des auteurs) des rapports qui seront rédigés que ce soit avec le propriétaire, son mandataire, ou toute autre entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements.

Etabli au PLESSIS ROBINSON, le 03 janvier 2022

Pour servir et valoir ce que de droit

Pour DEKRA Industrial
Nicolas BOUVIER représentant DEKRA France
La Présidente



ANNEXE 7 Autres documents

1370999-3 Rapport DA - C2.pdf 1/14



**BUREAU
VERITAS**
37 Parc Club du Golf BP76000
13792 AIX EN PROVENCE Cedex 3

Téléphone : 04 42 37 25 09
Télécopie : 04 42 37 25 87

ESOL SUD
189, route des Trois Lucs
13396 MARSEILLE Cedex 11

A l'attention de Madame Annie PROST

Rapport N°: 01431063/3/1/1
Rapport établi par : Isabelle CHAUVIERE, le 11/05/05

**RAPPORT DE REPERAGE ETENDU
AUX MATERIAUX ET PRODUITS
SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE
INTEGRATION AU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE
DU BÂTIMENT
(Article R1334-26 du Code de la Santé Publique)**

Intervention du 4 mai

Lieu d'intervention :

Bâtiment C2

SECURITE CIVILE - Base AVIONS

AEROPORT DE MARGNANE

En présence de :

Madame PROST

Intervenant :

Isabelle CHAUVIERE

L'INGENIEUR Chargée d'Affaires

Ce rapport comporte 14 pages dont 5 annexes

Siège social : 17 bis Place des Reflets - La Défense 2 - 92
Société Anonyme à Directeur et Conseil de Surveillance - RCS Nanterre B 775 690 621
Rapport : RAP-HS-AMIANTE-13 - Rev. 5
Copyright Bureau Veritas 03/2005

Référence: AMITRAV-D9045041-2201-V1
DEKRA Industrial S.A.S.
Siège Social : 19 rue Stuart Mill, PA Limoges Sud Orange, BP 308 - 87008 LIMOGES Cedex 1
S.A.S. au Capital Social de 8 628 320 € - SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES - NAF7120B - www.dekra-industrial.fr - TVA FR 44 433 250 834

34 / 47



SOMMAIRE

- 1. - PREAMBULE 3
- 2. - BUT DE LA MISSION 3
- 3. - TEXTES DE REFERENCE 3
- 4. - METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC 4
- 5. - SYNTHESE DES RESULTATS DU REPERAGE 5
 - 5.1. - VISITE DES LOCAUX : 5
 - 5.2. - CONCLUSION GÉNÉRALE 5
 - 5.3. - RÉCOLEMENT DES DONNÉES 5
 - 5.3.1. - *Liste des documents fournis par le client, disponibles le jour de la visite.* 5
 - 5.3.2. - *Conclusion de ces documents.* 5
 - 5.4. - SYNTHÈSE DU REPÉRAGE 6
 - 5.5. - REMARQUES COMPLÉMENTAIRES 6
 - Joint* 6
 - Plaques de couverture* 6
 - 5.6. - DÉMARCHE RÉGLEMENTAIRE EN PRÉSENCE DE MATÉRIAUX AMIANTÉS : 7
- 6. - DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE 8
- ANNEXE 1 : LISTE DES LOCAUX VISITES 9
- ANNEXE 2 : PROCES VERBAL DU LABORATOIRE 11
- ANNEXE 3 : GRILLES D'ÉVALUATION 12
- ANNEXE 4 : REPERAGE DES MATERIAUX 13
- ANNEXE 5 : COPIE(S) DE RAPPORT(S) ANTERIEUR(S) 14



1. - PREAMBULE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante désignés au paragraphe 2 pour intégration au dossier technique amiante du **bâtiment**

Bâtiment C2
SECURITE CIVILE - BASE AVIONS
AEROPORT DE MARIGNANE

2 - BUT DE LA MISSION

Etablir un repérage de la présence éventuelle de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante dont la liste figure dans l'annexe 13-9 du Code de Santé Publique dont le contenu est rappelé ci-dessous :

- Flocage. Projections et enduits.
- Calorifuge. Enveloppe de calorifuge. Conduit et canalisation.
- Panneaux de faux-plafonds, panneaux collés ou vissés au plafond.
- Revêtements durs (plaque menuiserie, amiante-ciment) sur mur.
- Entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre).
- Panneaux de cloison.
- Dalles de sol.
- Matériaux coupe-feu : clapet. Volet. Rebouchage. Joints (tresses, bandes).
- Conduits vide-ordures.

3. - TEXTES DE REFERENCE

- Code de la Santé Publique Chapitre IV section 2 – articles R1334-14 à R1334-29 et annexe 13-9.
 - Code de la Santé Publique Chapitre VI section 2 – articles R1336-2 à R1336-5
- Nota : Le Décret n° 96-97 du 7 février 1996 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, modifié par le décret n° 2001-840 du 13 septembre 2001 et le décret n° 2002-839 du 3 mai 2002 a été abrogé par le décret n° 2003-462 du 21 mai 2003. Toutes les dispositions du décret 96-97 modifiées sont reprises aujourd'hui dans le code de la santé publique*
- Décret n° 96-98 du 7 février 1996 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante, modifié par le code de la santé publique (anciennement décret 2001-840 du 13/09/01)
 - Arrêté du 22 août 2002 relatif aux consignes générales de sécurité du dossier technique « amiante », au contenu de la fiche récapitulative et aux modalités d'établissement du repérage, pris pour application de l'article R1334-26 du code de la santé publique (ancien article 13-3 du décret 96-97 modifié)
 - Arrêté du 7 février 1996, relatif aux modalités d'évaluation de l'état de conservation des flocages et des calorifugeages contenant de l'amiante et aux mesures d'empoussièrement dans les immeubles bâtis.
 - Arrêté du 15 janvier 1998 relatif aux modalités d'évaluation de l'état de conservation des faux plafonds contenant de l'amiante et aux mesures d'empoussièrement dans les immeubles bâtis.
 - Norme NFX 46-020 : repérage des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante dans les immeubles bâtis.

Rapport : RAP-HS-AMIANTE-13 - Rév. 5
Copyright Bureau Veritas 03/2005

Page : 3 / 14

N° affaire : 013709993/1/1-
Du : 11/05/05

1370999-3 Rapport DA - C2.pdf 4/14



4. - METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC

La mission de diagnostic est réalisée par un ou des expert(s) de Bureau VERITAS titulaire(s) d'une attestation de compétence.

Mlle CHAUVIERE titulaire de l'attestation compétence « AMIANTE » délivrée le 31/12/02 par COTEBA organisme certifié dans le domaine de l'amiante par AFAQ ASCERT sous le n° DI 1771.

Phase de repérage :

Dans le cadre de l'intégration au dossier technique amiante du bâtiment, **le repérage ne porte que sur les parties rendues accessibles lors de la visite. Cette mission n'est pas une reconnaissance préalable à des travaux de déconstruction, de réhabilitation ou d'extension au sens de l'arrêté du 2 janvier 2002.**

Le récolement préalable des données et rapports existants fournis par le client fait apparaître une première liste de matériaux amiantés et non amiantés.

En cas de doute sur la présence d'amiante lors de la visite sur le site, des échantillons sont prélevés. Les échantillons sont placés dans un conditionnement hermétique. Chaque prélèvement fait l'objet d'un relevé d'observations, précisant sa localisation exacte, sa nature et son état de dégradation.

En cas de présence d'amiante dans les flocages, calorifugeages ou faux-plafonds, les grilles d'évaluation de l'état de conservation de ces matériaux sont complétées et données en annexe 3.

Les actions à entreprendre par rapport à la réglementation sont rappelées en conclusion.

Phase d'analyse d'échantillons :

Cette phase a été réalisée si nécessaire, et/ou sera réalisée si le besoin de prélèvement d'échantillons est avéré.

Les prélèvements ont fait l'objet d'une analyse dans les laboratoires d'ITGA, accrédité par le COFRAC au titre du programme 144 sous le n° 1-1029. Les méthodes de prélèvements et d'analyses appliquées sont conformes au programme d'accréditation des laboratoires n° 144 du COFRAC « Essais concernant la recherche d'amiante dans les matériaux et dans l'air ».

En fonction de la nature du matériau à analyser, les techniques d'analyses appliquées sont les suivantes :

- ✓ La microscopie optique à lumière polarisée (MOLP)
- ✓ La microscopie électronique à transmission analytique (META) considérée comme la méthode de référence applicable à tous types de matériaux.

Ces techniques d'analyses sont prescrites dans l'annexe de l'arrêté du 6 mars 2003 « relatif aux compétences des organismes procédant à l'identification d'amiante dans les matériaux et produits »



5. - SYNTHESE DES RESULTATS DU REPERAGE

5.1. - Visite des locaux :

La visite a été effectuée le 04/05/05 accompagné de Mme PROST , On se reportera à l'annexe 1 qui précise les locaux visités ou non visités.

5.2. - Conclusion Générale

Dans le cadre de la mission qui nous a été confiée,

- Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante, (matériaux listés dans l'annexe 13-9 du code de la santé publique) dans les parties rendues accessibles au jour de notre visite après analyses d'échantillons prélevés et/ou sur décision de l'opérateur du repérage. On se reportera au tableau du § 5-4 qui synthétise les résultats.

On se reportera à l'annexe 1 qui précise les locaux visités, non visités, les zones non accessibles.

5.3. - Récolement des données

5.3.1. - Liste des documents fournis par le client, disponibles le jour de la visite.

Plans des locaux

5.3.2. - Conclusion de ces documents.

Les documents remis sont sans objet en matière de recherche d'amiante

Les résultats antérieurs en matière de recherche d'amiante, communiqués à BUREAU VERITAS dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes en matière de diagnostics et constats.



5.4. - Synthèse du repérage

MATERIAU SUSPECT	PREL. N°	LOCALISATION DU PRELEVEMENT OU DU MATERIAU	ASPECT	ETAT DE SURFACE (BE, DL, ME, SO)	RESULTAT DE LA GRILLE D'EVALUATION (1, 2, 3 ou SO)	OBSERVATIONS / REMARQUES	PRESENCE D'AMIANTE (OUI / NON / SUSPECT)
Joints	Non	Chaudières et canalisations	/	/	SO		Suspect voir § 7
Plaques ondulées	Non	Ensemble de la toiture	Gris	BE	SO		OUI
12 Conduits eaux pluviales	Non	Façades du bâtiment	Gris	BE	SO		OUI

Légende :

BE : bon état DL : dégradations locales ME : mauvais état SO : Sans Objet

5.5. - Remarques complémentaires

Joints

Nous attirons votre attention sur le fait que bien que ces éléments ne soient pas explicitement cités dans l'annexe 13-9 du code de la santé publique, les différents assemblages, de tuyauteries, de composants de chaudière (accélérateur par exemple) ou de cheminée (insert, foyer) sont susceptibles de contenir des joints amiantés. Pour déterminer la présence ou l'absence de matériaux amiantés, il serait nécessaire de réaliser des sondages destructifs. Ces sondages sont inadaptés au diagnostic présent mais seraient par contre nécessaires en cas de travaux ou de démolition.

Plaques de couverture

Bien que ces éléments ne soient pas explicitement cités dans l'annexe 13-9 du Code de Santé Public, lorsque notre connaissance nous le permettait, nous les avons recensés, et ce, en regard des indications de l'arrêté du 22 août 2002.



5.6. - Démarche réglementaire en présence de matériaux amiantés :

Dans le cadre de l'intégration au dossier technique amiante du bâtiment, le repérage ne porte que sur les parties rendues accessibles lors de la visite. Cette mission n'est pas une reconnaissance préalable à des travaux de déconstruction, de réhabilitation ou d'extension. Il conviendra donc, en cas de travaux, de s'assurer, par la réalisation d'un diagnostic complémentaire, de l'absence de ces matériaux dans les parties non accessibles, comme par exemple dans les encoffrements (recherche de présence de produits suspects tel que gaines et conduites en amiante ciment etc...) ou les sous-faces de revêtement de sol, (recherche de présence de produits suspects tels que dalles de sol amiantées etc...).

En cas de présence d'amiante avérée, il est important de se reporter aux informations données ci-après qui précisent les recommandations d'ordre général avec les mesures réglementaires à mettre en œuvre.

Le résultat du repérage doit d'une part être tenu par les propriétaires, à la disposition des occupants des immeubles, des services de l'État concernés et des chefs d'établissements, des représentants du personnel et de l'inspection du travail si l'immeuble comporte des locaux de travail, et d'autre part être transmis aux personnes qui entreprennent ou réalisent les travaux en application du code du travail et du décret n° 96-98.

En cas de présence de matériaux de type faux plafond, flocage, calorifugeage, une grille d'évaluation est réalisée conformément à la réglementation; si la note obtenue est de 1, il convient d'effectuer un contrôle périodique de l'état de dégradation du matériau dans un délai de 3 ans; si la note est de 2, il convient d'effectuer des mesures d'empoussièrement afin de déterminer la concentration en fibre d'amiante dans l'air ambiant; si à l'issue de ces mesures la concentration est < ou = 5 fibres par litre d'air, une nouvelle évaluation de l'état de dégradation doit être effectuée dans un délai de 3 ans, si la note est de 3 ou si les mesures d'empoussièrement révèlent une concentration supérieure à 5 fibres par litre d'air, des travaux de retrait ou de confinement doivent être achevés dans un délai de 36 mois. Mais il est impératif que des mesures appropriées soient mises en œuvre sans délai afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à 5 f/l. Ces mesures peuvent être de diverses natures comme par exemple :

- Nettoyage régulier et rigoureux des locaux concernés (nettoyage humide, aspirateur à filtre absolu);
- Pose de bâches, de films destinés à isoler les matériaux;
- Limitation des interventions de maintenance dans les locaux;
- Limitation d'accès aux locaux concernés.

En cas d'imposition de travaux sur des matériaux « friables », l'entreprise qui réalisera les travaux, a besoin de posséder une qualification Qualibat 1513 ou AFAQ ASCERT « qualification confinement et retrait ». Elle doit en outre rédiger un plan de retrait amiante indiquant entre autres son mode opératoire, l'aptitude médicale du personnel, la justification de la formation du personnel au retrait de l'amiante, etc. Les travaux ne pourront débuter qu'un mois après la date de réception du plan de retrait par l'Inspection du Travail, la CRAM, l'OPPBT et la médecine du travail. Les déchets seront traités en CET de classe 1 avec bordereau de suivi.

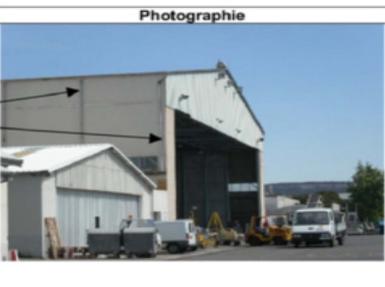
En cas de présence de matériaux réputés « non friables » l'entreprise qui réalisera des travaux ou la dépose, n'a pas besoin de posséder des qualifications Qualibat 1513 ou AFAQ ASCERT « qualification confinement et retrait ». En revanche, elle doit rédiger un plan de retrait amiante indiquant entre autre son mode opératoire, l'aptitude médicale du personnel, la justification de la formation du personnel au retrait de l'amiante, etc. De même que pour le cas précédent, les travaux ne pourront débuter qu'un mois après la date de réception du plan de retrait par les organismes. Les déchets seront palettisés et filmés, puis mis en décharge avec bordereau de suivi. En CET de classe 2 pour les déchets type dalles de sol par exemple et CET de classe 3 pour les déchets inertes de type Amiante-Ciment.

1370999-3 Rapport DA - C2.pdf 8/14

COPIE_LectureSEULE_D90450412201RK3.pdf 41/48



6. - DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE

Matériau / localisation / état de conservation	Photographie
<p>PRELEVEMENT : NON POSITIF</p> <p><u>Matériau</u> : Plaque amiante ciment</p> <p><u>Localisation</u> : Toiture et bardage</p> <p><u>Etat de conservation</u> : Bon état</p> <p><u>Mesures préconisées</u> :</p> <p>Contrôle visuel interne sous 3 ans ou réalisation de travaux d'encoffrement ou de retrait</p> <p>Appliquer les prescriptions du Décret n°96/98 du 7 février 1996 en cas de travaux.</p>	
<p>PRELEVEMENT : NON POSITIF</p> <p><u>Matériau</u> : Conduit amiante ciment</p> <p><u>Localisation</u> : Façades</p> <p><u>Etat de conservation</u> : Bon état</p> <p><u>Mesures préconisées</u> :</p> <p>Contrôle visuel interne sous 3 ans ou réalisation de travaux d'encoffrement ou de retrait</p> <p>Appliquer les prescriptions du Décret n°96/98 du 7 février 1996 en cas de travaux.</p>	



ANNEXE 1 : LISTE DES LOCAUX VISITES

ANNEXE 1
LISTE DES LOCAUX VISITES
[cette annexe comporte 1 + 1 pages]

Rapport : RAP-HS-AMIANTE-13 - Rév. 5
Copyright Bureau Veritas 03/2005

Page : 9 / 14

N° affaire : 013709993/1/1-
Du : 11/05/05

1370999-3 Rapport DA - C2.pdf 10/14



LISTE DES LOCAUX VISITES

Etage	Locaux visités (bureaux, sanitaires, local technique ...)	Locaux non visités (motif)	Zones non acc (plafond et cloison gaines monta
REZ DE CHAUSSEE	Hangar, Magasins, bureau chef atelier, bureau techniciens, Sanitaires	Néant	SANS OB



ANNEXE 2 : PROCES VERBAL DU LABORATOIRE

ANNEXE 2
PROCES-VERBAL DU LABORATOIRE
[cette annexe comporte 1 + 0 page(s)]

ABSENCE DE PRELEVEMENT – ANNEXE SANS OBJET

Rapport : RAP-HS-AMIANTE-13 - Rév. 5
Copyright Bureau Veritas 03/2005

Page : 11 / 14

N° affaire : 013709993/1/1-
Du : 11/05/05

1370999-3 Rapport DA - C2.pdf 12/14



ANNEXE 3 : GRILLES D'EVALUATION

ANNEXE 3
GRILLE D'EVALUATION
[cette annexe comporte 1 + 0 page(s)]

ABSENCE DE GRILLE – ANNEXE SANS OBJET

1370999-3 Rapport DA - C2.pdf 13/14

COPIE_LECTURESEULE_D90450412201RK3.pdf 46/48



ANNEXE 4 : REPERAGE DES MATERIAUX

ANNEXE 4

**REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE
LOCALISATION DES PRELEVEMENTS**

[cette annexe comporte 1 + 1 page(s)]

Rapport : RAP-HS-AMIANTE-13 - Rév. 5
Copyright Bureau Veritas 03/2005

Page : 13 / 14

N° affaire : 013709993/1/1-
Du : 11/05/05

1370999-3 Rapport DA - C2.pdf 14/14



ANNEXE 5 : COPIE(S) DE RAPPORT(S) ANTERIEUR(S)

ANNEXE 5
COPIE(S) DE RAPPORT(S) ANTERIEUR(S)
[cette annexe comporte 1 + 0 page(s)]

ABSENCE DE RAPPORT – ANNEXE SANS OBJET

Planche de repérage usuel		1/1
RDC		
Référence	AMITRAV-D9045041-2201-V1	Version 2
Origine	Dekra diagnostic / JEAN DAVID VIANY	
Adresse	Aéroport Marseille Provence 13700 MARGNANE	



Par décision
<ul style="list-style-type: none"> ■ Conduits en fibre-ciment ■ Extérieur Descentes eaux pluviales
Prélèvements
P001 Hangar Plaques fibre ciments Plaques en fibre-ciment (y compris plaques "sous tuiles")
P002 Hangar Plaques fibre ciments Plaques en fibre-ciment (y compris plaques "sous tuiles")
P003 Hangar Plaques fibre ciments Plaques en fibre-ciment (y compris plaques "sous tuiles")
P004 Hangar Plaques fibre ciments Plaques en fibre-ciment (y compris plaques "sous tuiles")
P005 Hangar Plaques fibre de verres Matériau composite
P006 Hangar Plaques fibre de verres Matériau composite
P007 Hangar Charpente métalliques Peintures intumescentes
P008 Hangar Charpente métalliques Peintures intumescentes
P009 Hangar Charpente métalliques Peintures intumescentes
P010 Hangar Charpente métalliques Peintures intumescentes

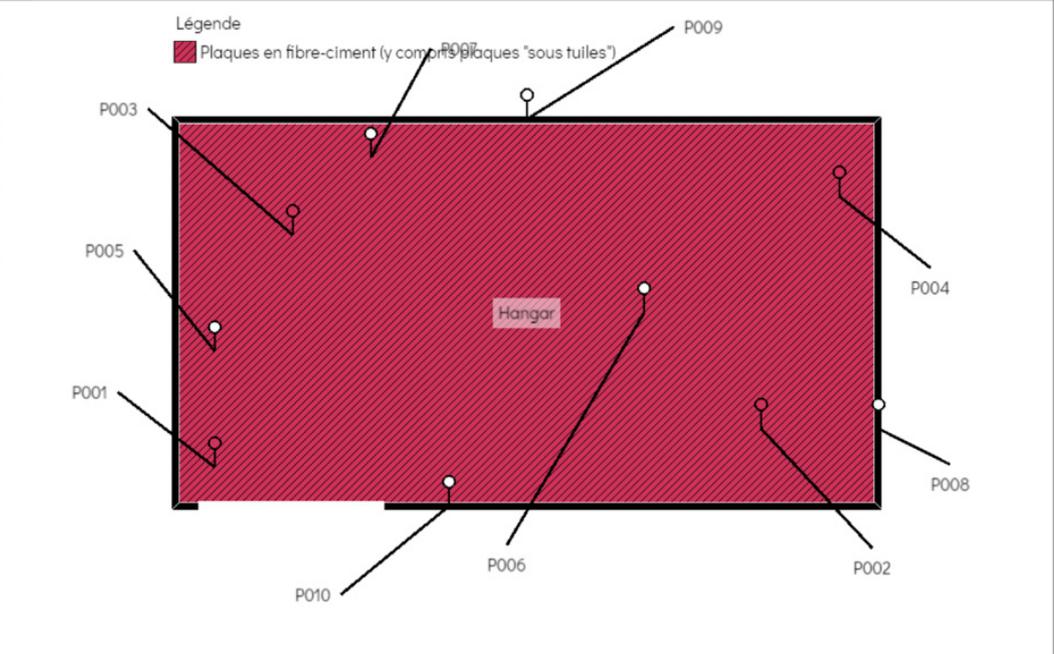


Planche de repérage usuel		1/2
RDC		
Référence	AMIDEMOL-E1969195-2301	Version 1
Origine	Dekra diagnostic / AUGUSTIN CAILLOT	
Adresse	Aéroport Marseille Provence 13700 MARIIGNANE	

P001 Hangar Sol Sols coulés à base ciment (terrazolith, etc.)
P002 Hangar Tous les murs Brut, Mortier de scellement, Parpaing
P003 Hangar Poutre métallique Métal, Peinture
P004 Hangar Débris fibro Plaques en fibre-ciment (y compris plaques "sous tuiles")
P005 Hangar Mur faïence Colles et joints de carrelage ou de faïence
P006 Hangar Sol carrelage Colles et joints de carrelage
P007 Local 4 Sol Colles et joints de carrelage
P008 Local 4 Plinthes Colles et joints de carrelage ou de faïence
P009 Local 4 Mur Faïence Colles et joints de carrelage ou de faïence
P010 Local 4 Mur enduit Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés
P011 Local 4 Faux plafond Plaques
P012 Local 5 Sol Colles et joints de carrelage
P013 Local 5 Plinthes Colles et joints de carrelage ou de faïence
P014 Local 5 Mur Faïence Colles et joints de carrelage ou de faïence
P015 Local 5 Mur faïence Toilette Colles et joints de carrelage ou de faïence
P016 Local 5 Plafond Bandes calicot
P017 Hangar Fenêtres Joints de mastic de vitrage
P018 Extérieur Façades Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés)
P019 Extérieur Façades Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés)
P020 Extérieur Conduit 1 Conduits d'eaux pluviales
P021 Extérieur Egouts Plaques
P023 Extérieur Conduit horizontale Conduits d'eaux pluviales
P024 Hangar Conduit Joints

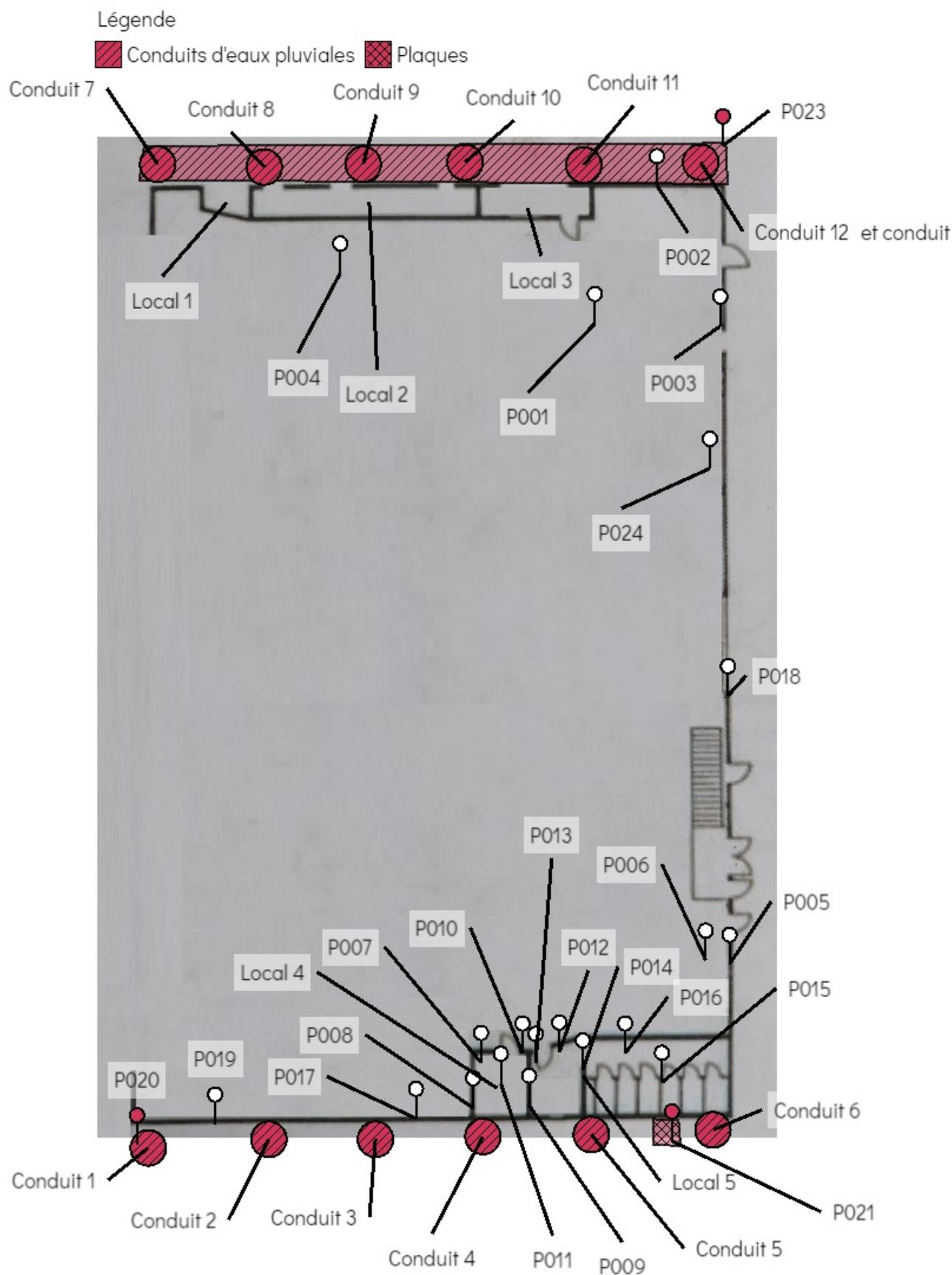


Planche de repérage usuel		2/2
Toiture		
Référence	AMIDEMOL-E1969195-2301	Version 1
Origine	Dekra diagnostic / AUGUSTIN CAILLOT	
Adresse	Aéroport Marseille Provence 13700 MARIIGNANE	

Prélèvements	
P022	Extérieur Toiture Plaques en fibre-ciment (y compris plaques "sous tuiles")

Légende

-  Conduits d'eaux pluviales
-  Plaques en fibre-ciment (y compris plaques "sous tuiles")

